



Rédaction et Administration :  
Rue Auber, n° 3, place de l'Opéra.

Vente au numéro et Abonnements :  
à la LIBRAIRIE NOUVELLE, boulevard des Italiens, 45.

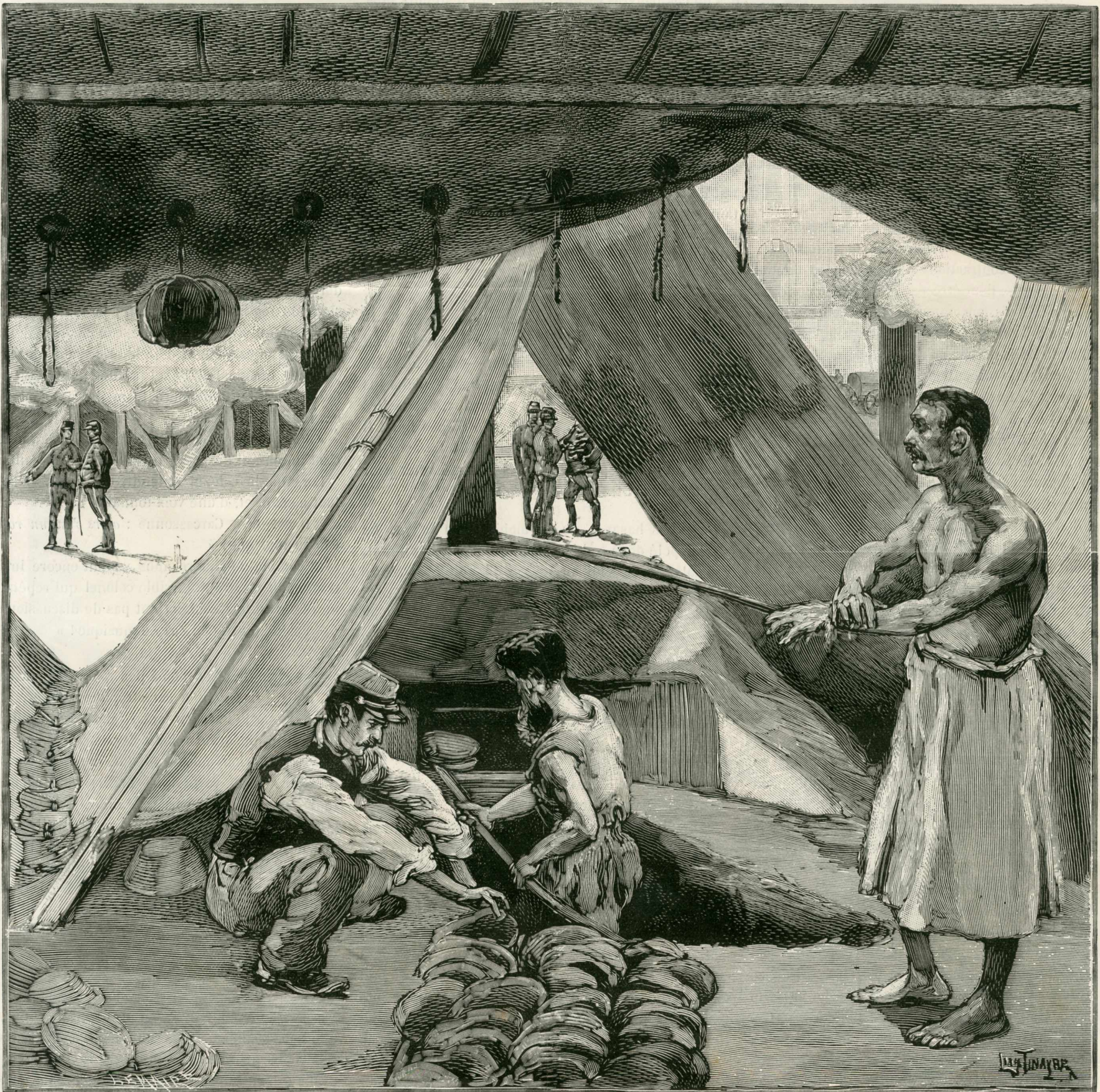
N° 4695.

30<sup>e</sup> Année. — 17 Septembre 1887.

LE JOURNAL PARAÎT TOUS LES SAMEDIS.

Abonnements et Vente au numéro .

A LA LIBRAIRIE CALMANN LÉVY  
Ancienne Maison Michel Lévy frères  
Rue Auber, 3, Place de l'Opéra.



L'ESSAI DE MOBILISATION DU 17<sup>e</sup> CORPS. — LES FOURS LESPINASSE. — Voir page 595.

(Dessin d'après nature, de M. Louis Tinayre, notre envoyé spécial.)

## SOMMAIRE.

TEXTE : Courrier de Paris, par GÉROME. — Menus faits. — Théâtres, par DAMON. — L'essai de mobilisation. — Revue scientifique, par le Dr DECAISNE. — Les Achantis. — Courrier du Palais, par M<sup>e</sup> GUÉRIN. — La statue de Dumnacus. — La catastrophe d'Exeter. — *A côté du bonheur*, roman (suite). — Bibliographie. — La finance, par B. M. — Dames. — Échecs.

GRAVURES : L'essai de mobilisation du 17<sup>e</sup> corps : les fours de campagne : la sortie du pain ; les fours roulants, travail de nuit ; les fours de campagne sur la place d'Armes, à Carcassonne ; les geindres pétrissent le pain. — Le général Vincendon, commandant la 33<sup>e</sup> division ; le général Warnet, commandant la 34<sup>e</sup> division. — Le général Vincendon observant l'attaque de sa division. — Le général Ferron assistant au combat de Villasavary. — Embarquement d'artillerie à la gare Raynal, à Toulouse. — Les Ponts-de-Cé : inauguration de la statue de Dumnacus. — Angleterre : l'incendie du théâtre d'Exeter. — Rébus.

## COURRIER DE PARIS

La peine de mort et les expériences scientifiques. — Moins de réclame et plus d'inhumation. — La Société protectrice des animaux et les combats de coqs. — Le canard au sang. — Les courses de taureaux et l'aiguillon. — Le Midi se lève — En pleine mobilisation. — Le curé et la musique. — Les Parisiens et les théâtres. — Gaz, orange et patchouli. — Les promesses de l'hiver.

Depuis l'exécution du fameux gremlin qui a expié son abominable crime place de la Roquette, on a beaucoup parlé pour et contre la peine de mort, et essayé d'expliquer les lenteurs, chaque fois plus grandes, que met M. Grévy à se décider. Mais si, à la rigueur, on peut admettre que la société ait le devoir de se débarrasser d'un être malfaisant, je ne sais si elle a le droit, après la décollation, de faire *joujou* avec ce cadavre, qui devrait avoir, comme tout autre, il me semble, le repos de la tombe.

Or, il n'en est pas ainsi : après un simulacre d'inhumation, qui m'a toujours paru une sinistre fumisterie (puisque le cercueil, après dix secondes de séjour en terre, en est immédiatement retiré), on remet le cadavre encore chaud à un certain nombre de savants, curieux comme tous les savants, qui se livrent sur lui à une série d'expériences de haut goût. Ils font passer des courants électriques et obtiennent, *post mortem*, des contractions nerveuses, des dilatactions musculaires, peut-être excessivement curieuses pour les quelques spectateurs, mais dont l'utilité scientifique m'échappe. Et l'utilité scientifique serait cependant la seule excuse de ces fantaisies sacrilèges.

A la deuxième exécution, la pseudo inhumation ayant, paraît-il, duré trop longtemps, messieurs les savants ont dû, à leur grand regret, se priver des expériences électriques ; mais ils se sont rattrapés en disséquant le corps et en se livrant sur le foie, la rate, la cervelle, etc. du supplicié, à des analyses extraordinaires. C'est ainsi que le public a pu lire en bonne place, dans tous les journaux, que l'assassin avait d'excellentes dents, sauf une molaire cariée, ce qui, évidemment, est d'un grand intérêt, et que ses pieds étaient petits, mais mal entretenus, ce qui n'est pas très extraordinaire après six mois de séjour en prison. On ne nous a rien épargné, ni les détails sur ses jambes, belles comme des jambes de femme, ni le poids de la couche de graisse qui entourait ses reins. Un procès-verbal détaillé nous a relaté jusqu'aux moindres paroles du condamné. Il a dit : *Merci* à l'aide du bourreau qui lui passait ses souliers, et refusé le cordial qu'on lui proposait d'avalier. Si l'on se figure que c'est avec une publicité semblable qu'on moralise la peine de mort, on se trompe, et il me semble qu'il vaudrait mieux accorder au condamné la sépulture immédiate, quitte à ne rendre compte du supplice que par une phrase aussi sèche et aussi tranchante que le couteau de la guillotine :

« Le meurtrier X... a été exécuté ce matin, à cinq heures, place de la Roquette. »

Nous ne nous attendons pas d'ailleurs, dans cette campagne, à être soutenus par la Société protectrice des animaux, qui a, — qu'elle nous pardonne cette barbare métaphore, — bien d'autres chats à fouetter. A l'heure actuelle, elle se préoccupe beaucoup d'un certain M. Simon Legrand, qui veut offrir aux Parisiens un combat de coqs dans sa propriété du château de Madrid. Ce riche fermier du Nord entretient,

paraît-il, dans ses basses-cours, de magnifiques combattants et fournit la plupart des champions de l'Angleterre ; entre autres volatiles, il possède un certain *Franc-Picard* qui a déjà tué une quarantaine de coqs dans ses duels successifs. M. Simon Legrand a demandé à M. Gragnon l'autorisation nécessaire à la réédition de ce spectacle, qui n'avait pas eu lieu à Paris depuis les époques préhistoriques de la barrière du Combat, chantées par Paul Féval.

Là-dessus, la Société protectrice des animaux a bondi, sans réfléchir que, chaque jour, on tord le cou à des quantités de volailles. Dans le cas où elle dirait que ce supplice ne dure que quelques secondes, je lui donnerais, au besoin, la recette d'un certain « canard au sang » qui se sert dans toute la Normandie, et qui a fait le succès de l'auberge dite *Guillaume-le-Conquérant*, près de Trouville. A défaut de ce renseignement, je lui rappellerais que les écrevisses sont jetées vivantes dans l'eau bouillante qui doit leur donner cette belle teinte rouge.

De même, la digne Société a réussi à empêcher les vraies courses de taureaux d'avoir lieu à l'Hippodrome, si bien qu'on ne nous a donné, au printemps dernier, qu'un spectacle assez ridicule, fourni par de simples écarteurs landais et des vaches espagnoles. Je ne sais si les cocardes et les banderilles qu'on piquait sur le dos de ces pauvres vaches leur étaient d'ailleurs plus agréables que la *spaña*, mais je dois constater qu'elles beuglaient désespérément. On ne veut pas tuer les taureaux, mais on fait ruisseler, chaque jour, dans les abattoirs, des torrents de sang ; enfin, je me permettrai de rappeler simplement qu'il existe un petit instrument appelé *aiguillon*, dont toutes les populations du Midi se servent contre les bœufs employés, soit au labour, soit à la traction des chariots. Il y aurait donc beaucoup à faire, excellence Société, mais tant que vous continuerez à autoriser le canard au sang, les écrevisses en buisson, les vaches piquées de banderilles et l'aiguillon, il me sera assez difficile de m'apitoyer sur le combat de coqs.

D'ailleurs, ce qui est mauvais pour les gens du Nord est, paraît-il, excellent pour ceux du Midi, — comme ce remède qui était bon pour les menuisiers, mais déplorable pour les ébénistes, — et les naturels de Nîmes se payent de temps en temps, dans les arènes, de véritables courses de taureaux, auxquelles rien ne manque, pas même le coup d'épée final. Il paraît qu'en général ce spectacle coïncide avec les élections et prédispose bien les électeurs à voter pour le gouvernement.

— Les hasards de la mobilisation m'ont, en effet, appelé dans ce beau Midi, si vivant, si vibrant, si ensoleillé ; ce Midi au milieu duquel l'expérience faite avec le 17<sup>e</sup> corps s'est exécutée d'une manière si triomphale. C'est toujours le naturel chanté par Daudet dans son *Tartarin de Tarascon* et dans son *Numa Roumestan*. Au milieu de ses vignes, de ses mûriers, de ses grandes plaines rocailleuses et roussies par le soleil, il est resté bavard, goguenard, léger, fanfaron et aimable, mais l'on ne pourrait plus rééditer le fameux dialogue qui eut tant de succès après la guerre :

« Si le Midi se lève, il n'en reviendra pas un ! »

— Pensez-vous que le Midi se lève ?

— ... Je ne le pense pas... »

Cette fois, le Midi s'est levé, et avec beaucoup d'entrain, ma foi ; les petits réservistes de la Garonne, — lanturlu ! — n'ont pas renâclé, et sont venus se fondre dans les cadres actifs du 17<sup>e</sup> corps. Nous voilà loin des *hussards du désespoir*, des *saucissards de la mort*, et autres régiments fantastiques qui paraissent sur les places de Toulouse et de Carcassonne pendant tout l'hiver de 1870-1871. Pourtant, les vieux sont toujours étonnants, et me paraissent destinés à mourir dans l'impénitence finale. L'autre jour, en m'en allant dans le cabriolet qui me conduisait de Montréal à Carcassonne, j'eus l'idée de causer avec le conducteur Romadour, un petit sec à cheveux crépus, à figure

glabre, au teint couleur d'olive, et voici ce qu'il me dit, en ponctuant son discours de vigoureux coups de fouet appliqués à son cheval de Tarbes :

« Té ! je ne suis pas méchant, — ioup ! hue ! — mais si les Prussiens venaient dans le Midi, j'organiserais une vaste conspiration, et, la nuit, — ioup ! hue ! — on les égorgerait tous ! tous jusqu'au dernier ! Et puis je construirais des fougasses, ping ! ping ! en l'air, au moment où l'on s'y attend le moins, et puis encore j'empoisonnerais les sources, — ioup ! hue ! — Qu'ils y viennent donc ! ils verront comme ils seront reçus, té ! »

Et, très excité, il secouait sa tête frisée, et paraissait absolument convaincu. Et je me rappelai les jolis vers de Paul Déroulède, intitulés : *De profundis* :

... Maintenant, s'ils n'ont ni force ni chance,  
Si ces gens du Nord se font battre exprès,  
Eh bien, après tout, reste la Provence.  
Qu'ils y viennent donc ! nous serons tout prêts.

Eh bien, ce qui paraissait alors une rodomontade me semble aujourd'hui absolument vrai. Je ne veux pas entrer ici dans des détails techniques ; mais, en n'envisageant ici que les côtés du sentiment, je crois que nous pouvons éprouver une très légitime fierté en voyant comment cette expérience a été conduite. Les chevaux ont été réquisitionnés sans obstacle, les hommes sont venus, les vivres sont arrivés en temps, les chemins de fer ont admirablement manœuvré ; bref, tout le monde s'est montré à la hauteur de sa mission. Le ministre de la guerre actuel triomphe d'ailleurs modestement des résultats entièrement dus à l'initiative hardie et à l'activité de son prédécesseur, déjà bien oublié, et la France travailleuse y trouvera une nouvelle confiance dans la paix à venir. Ainsi soit-il.

Pendant que nous étions en pays mobilisé, on nous a raconté une bonne histoire sur un colonel ayant conservé un assez mauvais souvenir de Carcassonne. La veille du dimanche, le curé d'Arzens vint demander audit colonel de vouloir bien lui prêter la musique du régiment pour célébrer la fête d'un certain Rigobert, qui avait été évêque, canonisé ; la demande marchait assez bien, et déjà le brave curé entrevoyait dans son imagination l'effet prodigieux produit par la fanfare militaire derrière le maître-autel, lorsqu'il eut le tort d'ajouter :

« Saint Rigobert a fait beaucoup de bien. D'ailleurs, c'est un enfant du pays ; il est né à Carcassonne... »

Lorsque le colonel entendit ces mots, il se leva tout à coup, et, d'une voix tonnante :

« Il est né à Carcassonne : alors c'est un rossard. Pas de musique ! »

Et comme le pauvre abbé voulait encore insister, il entendit encore le terrible colonel qui répétait sur un ton cette fois n'admettant pas de discussion :

« Pas de musique ! pas de musique ! »

— Les théâtres peu à peu rouvrent leurs portes, et, malgré la terrible catastrophe d'Exeter, il faut espérer que le Parisien ne se laissera pas influencer par la panique et ne délaissera pas son plaisir favori. Que deviendrons-nous, en effet, dans un Paris sans théâtres ? Nous voyez-vous privés des œillades de Judic, de la mutinerie de Granier, des grâces mignardes de Théo ? Ne plus admirer Lassalle arpenter de son pas majestueux la grande scène de l'Opéra et lancer ces notes magnifiques qui sonnent si superbement ? Ne plus entendre Daubray dire : « C'est immense ! » Maubant crier : « Médème ! » ni Dupuis chanter dans les *Charbonniers* :

N'écoutez pas, Monchieur le commissaire,  
Che n'est pas vrai...

Est-ce que vraiment ce serait possible ? Tous, tant que nous sommes, après une journée consacrée aux soucis des affaires, aux luttes de la politique, nous avons besoin, le soir, d'aller oublier dans ce pays enchanté, au milieu de ces décors de carton où la

campagne est toujours ensoleillée, les arbres toujours verts, les amants toujours spirituels, les femmes toujours jolies et les maris toujours... drôles.

Même lorsque la pièce est mauvaise, — ce qui arrive quelquefois, — il y a pour le Parisien un plaisir immense à se trouver assis dans ces salles de plaisir dont il a parcouru tous les coins et recoins, à voir évoluer sur la scène des artistes dont il suit la carrière depuis plus de vingt ans, des femmes dont il connaît les aventures, à apercevoir dans les loges ou aux fauteuils des figures aimées, des silhouettes familières faisant partie de ce cadre viveur et boulevardier dans lequel il s'est habitué à vivre. Cette odeur de gaz mêlée aux senteurs des oranges, aux parfums des femmes, tout cela constitue une atmosphère exécrable, sans doute, mais nécessaire à nos poumons.

D'ailleurs, on a ouvert tant de dégagements, installé tant de grands et de petits secours, supprimé tant de strapontins et dressé tant d'échelles de fer et de balcons extérieurs qu'il n'y a presque plus de danger, et qu'on peut se rendre au Palais-Royal ou aux Nouveautés sans avoir, au préalable, écrit son testament.

Mais, alors même qu'il y aurait encore certaines appréhensions à avoir, cela ne nous empêcherait pas d'entrer quand même avec crânerie, espérant que les catastrophes du passé sauront nous préserver pour l'avenir.

Et nous attendons avec impatience les chefs-d'œuvre annoncés pour l'hiver prochain, qu'ils soient signés de Pailleron, de Sardou, de Dumas fils... ou de Valabrègue.

GÉRÔME.

## MENUS FAITS

On vient d'apposer sur la façade du nouvel hôtel des Postes donnant sur la rue Jean-Jacques-Rousseau une plaque en marbre portant l'inscription suivante : « Jean de La Fontaine, né le 8 juillet 1621, mort le 13 avril 1696, à l'hôtel d'Hervart, qui s'élevait à cette place. »

L'Académie des beaux-arts rappelle aux intéressés que les tableaux destinés au concours du prix biennal fondé par M<sup>me</sup> Troyon doivent être adressés, au plus tard, le 15 septembre prochain, au secrétariat de l'Institut.

Les dimensions de la toile sont : largeur, 4<sup>m</sup>,50; hauteur, 0<sup>m</sup>,90.

Le sujet de cette année est : *Un abreuvoir à l'entrée d'un village sur la lisière d'un bois, effet du soir.*

L'exposition publique et gratuite aura lieu dans le musée de M<sup>me</sup> de Caen, au palais Mazarin.

Le 9 octobre, Le Mans inaugurera la statue de Pierre Belon, le célèbre naturaliste du XVI<sup>e</sup> siècle.

C'est à ce savant que la France dut l'établissement des deux premiers jardins botaniques, ceux de René et de Jean du Bellay (vers 1540), c'est-à-dire plus d'un siècle avant la création de notre Jardin des plantes.

Pierre Belon a introduit en France une quantité de plantes exotiques à la fois utiles et ornementales. Certains savants lui attribuent même l'introduction du cèdre, du platane et du tabac.

Et c'est certainement à titre hypothétique d'introduit du tabac que Belon aurait droit à la reconnaissance de bien des Français, à qui le cigare ou la pipe procurent tant de rêves filés de soie et d'or.

Le musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg, l'un des plus beaux du monde après le Louvre, vient d'être complètement remanié.

On y trouve aujourd'hui, entre autres œuvres de choix : 34 Van Dyck, 50 Rubens, 24 Snyders, 40 Téniers, 50 Wouverman, etc.

Quant à la section française, elle renferme 472 tableaux. L'école anglaise n'est représentée que par sept tableaux, parmi lesquels un Reynolds, commandé au grand peintre par Catherine II et dont le sujet est une allégorie de la jeune Russie.

Nos soldats se serviront désormais d'un autre ustensile que de la fourchette d'Adam, pour piquer au rata.

Le ministre de la guerre a décidé que chaque homme de l'effectif de paix, vivant à l'ordinaire, sera muni d'une fourchette.

En conséquence, les corps d'armée sont autorisés à acheter une fourchette pour chacun des hommes qui ne se seraient pas munis de cet ustensile à leurs frais.

La dépense de cet achat sera supportée par la masse du petit équipement, masse d'habillement et d'entretien pour les corps expérimentant le nouveau système d'habillement.

A l'avenir, la fourchette sera comprise parmi les objets de petite monture renfermés dans la musette sur le sac.

Le prix de la musette et du sac garni, tel qu'il est fixé dans la nomenclature du service de l'habillement, sera augmenté de dix centimes, valeur maximum de la fourchette.

Aucun achat de fourchette ne sera effectué quant à présent, dans le but de compléter les musettes et les sacs de petite monture existant dans les approvisionnements de réserve.

## THÉÂTRES

Opéra : début de M<sup>lle</sup> Leisinger. — Théâtre-Français : *le Marquis de Villemér*. — Variétés : réouverture.

Il a failli arriver malheur à l'Opéra. MM. Ritt et Gailhard avaient commis un grand crime, au dire de certains journaux : ils avaient engagé une jeune cantatrice allemande, M<sup>lle</sup> Leisinger, que nous ne pouvons nous défendre de plaindre, car nous trouvons son cas intéressant. M<sup>lle</sup> Leisinger s'est tout entière consacrée à l'art; elle ne sait ce que c'est que la politique, elle ne connaît ni Français ni Allemands; pour elle, l'ennemi, c'est le ténor qui chante mal, la virtuose qui fait de fausses notes; pour elle, le suprême bonheur, la folle ambition qui la hantait, c'était d'être admise et applaudie à l'Opéra de Paris, comme elle l'était à l'Opéra de Berlin; c'était de pouvoir chanter le rôle de Marguerite dans le *Faust* de Gounod, devant des Français, en pleine *Académie nationale de musique*, comme si elle s'appelait M<sup>me</sup> Lureau, sans distinction de nationalité, l'art n'en reconnaissant pas. Pour cela, elle s'était appliquée dans l'étude de la langue française, avait pris des leçons de M<sup>me</sup> Viardot, travaillé avec intelligence et courage, s'était enfin préparée à faire honneur à l'engagement qu'on était venu lui offrir de la part de MM. Ritt et Gailhard, résolue à venir à Paris, et tout heureuse d'y venir, quoique fort tremblante à l'idée de l'accueil désagréable qui l'y attendait... peut-être. Car déjà les journaux (ceux qui aiment à dauber) s'indignaient à l'idée qu'une artiste venue des bords de la Sprée eût l'audace de se présenter devant un public « français », comme s'il se fût agi d'une haute inconvenance nationale, tandis qu'il ne s'agissait que de l'audition d'une artiste, d'un simple début où la politique n'avait absolument rien à voir. Que diable! on peut bien nous laisser un peu tranquilles avec la politique, que nous retrouvons partout, même à l'Opéra! « Le livre est-il bon ou est-il mauvais? » tel est le seul point sur lequel Victor Hugo reconnaissait à la critique le droit de se prononcer. N'en pourrait-on pas dire autant du mérite d'un chanteur ou d'une chanteuse? Est-il bon ou mauvais? mauvais ou mauvaise? Il nous semble que rien n'est plus simple, et ne demandons pas au talent son acte de naissance.

Mais il est pourtant bien certain que si M<sup>lle</sup> Leisinger avait, dans la soirée de mercredi, révélé un de ces talents qui forcent les braves, triomphent de toutes les résistances, le public ne se fût pas refusé à le reconnaître et à l'applaudir. Malheureusement, il y a bien des choses à dire : M<sup>lle</sup> Leisinger, pour toutes les raisons que nous avons dites plus haut, était absolument paralysée par l'émotion; elle avait positivement une peur bleue, et dame! son exécution s'en est ressentie, et aussi l'accueil du public, qui ne pouvait deviner ce qu'il ne voyait ni n'entendait, et qui n'a pu juger M<sup>lle</sup> Leisinger que sur ce qu'elle a montré : un fort joli physique, et fait entendre : une belle voix, quoique inégale, une exécution embarrassée, malgré de fréquents éclairs d'intelligence, révélant après tout une éducation exercée et des efforts sé-

rieux. Le public est resté froid, et cette froideur a décontenancé définitivement la débutante, que Berlin réclamait depuis l'annonce de son départ, et qui va y retourner.

Le Théâtre-Français a repris *le Marquis de Villemér*, l'admirable comédie de George Sand, dont l'Odéon eut la primeur en 1864, et que le Théâtre-Français s'est appropriée depuis longtemps. La pièce était au répertoire; mais, depuis la retraite de Delaunay, un interprète manquait au rôle du duc d'Aléria, rôle si sympathique et si charmant, qui fut un triomphe pour Francis Berton et plus tard pour Delaunay lui-même. C'est Prudhon qui, depuis huit jours, en est chargé et le joue, à son honneur, avec toute l'élégance et la grâce du personnage. Ce succès, qui paraissait difficile à remporter, prouve encore une chose : c'est qu'il n'y a personne d'indispensable au théâtre, que ceux qui s'en vont se remplacent, et que, comme dit le vieux dicton, « faute d'un moine, l'abbaye ne chôme pas ». Très rassurant, le dicton, pour notre chère Comédie française, à laquelle les soutiens ne manqueront pas, dont les destinées semblent assurées contre tous les événements. M<sup>me</sup> Broisat a repris naturellement le rôle de Caroline de Saint-Genès, qui lui appartient. A côté d'elle on a fort goûté la jolie M<sup>lle</sup> Muller.

Enfin, les théâtres rouvrent ou vont rouvrir. Le théâtre des Variétés, entre autres, nous est rendu un des premiers. Il nous donne un spectacle composé de pièces connues et qui ont été revues avec plaisir. Mais là pour lui n'était pas l'intérêt; ce qu'il tenait surtout à faire adopter, c'était la salle soumise au redoutable contrôle de la commission des incendies. Très difficile, cette commission, jamais contente des précautions prises et qu'elle impose, surtout depuis la catastrophe du théâtre d'Exeter. Comme si nous n'avions pas été assez édifiés et mis sur nos gardes par cet épouvantable incendie de la salle Favart! Mais le théâtre des Variétés a multiplié les précautions, exagéré, si l'on peut dire, les mesures de prudence. Aussi était-ce ce qui préoccupait fort MM. Bertrand et Baron, les seigneurs de céans. C'est du succès de la salle qu'ils se préoccupaient principalement; ils en oubliaient *les Charbonniers*, *le Fiacre 117* et tout le reste; mais il s'agissait de contenter la commission des incendies.

Eh bien, la commission doit être contente. Quant au public, il n'a jamais douté de sa sécurité! il en doute moins que jamais.

DAMON.

## L'ESSAI DE MOBILISATION

Nous continuons aujourd'hui l'intéressante série de nos dessins d'après les croquis de notre dessinateur spécial, M. Louis Tinayre.

Les premiers sont consacrés à l'installation de la boulangerie de campagne, qui mérite les plus vifs éloges.

Chaque corps d'armée a sa boulangerie de campagne, comportant le personnel et le matériel nécessaires pour le fonctionnement de dix-huit fours roulants.

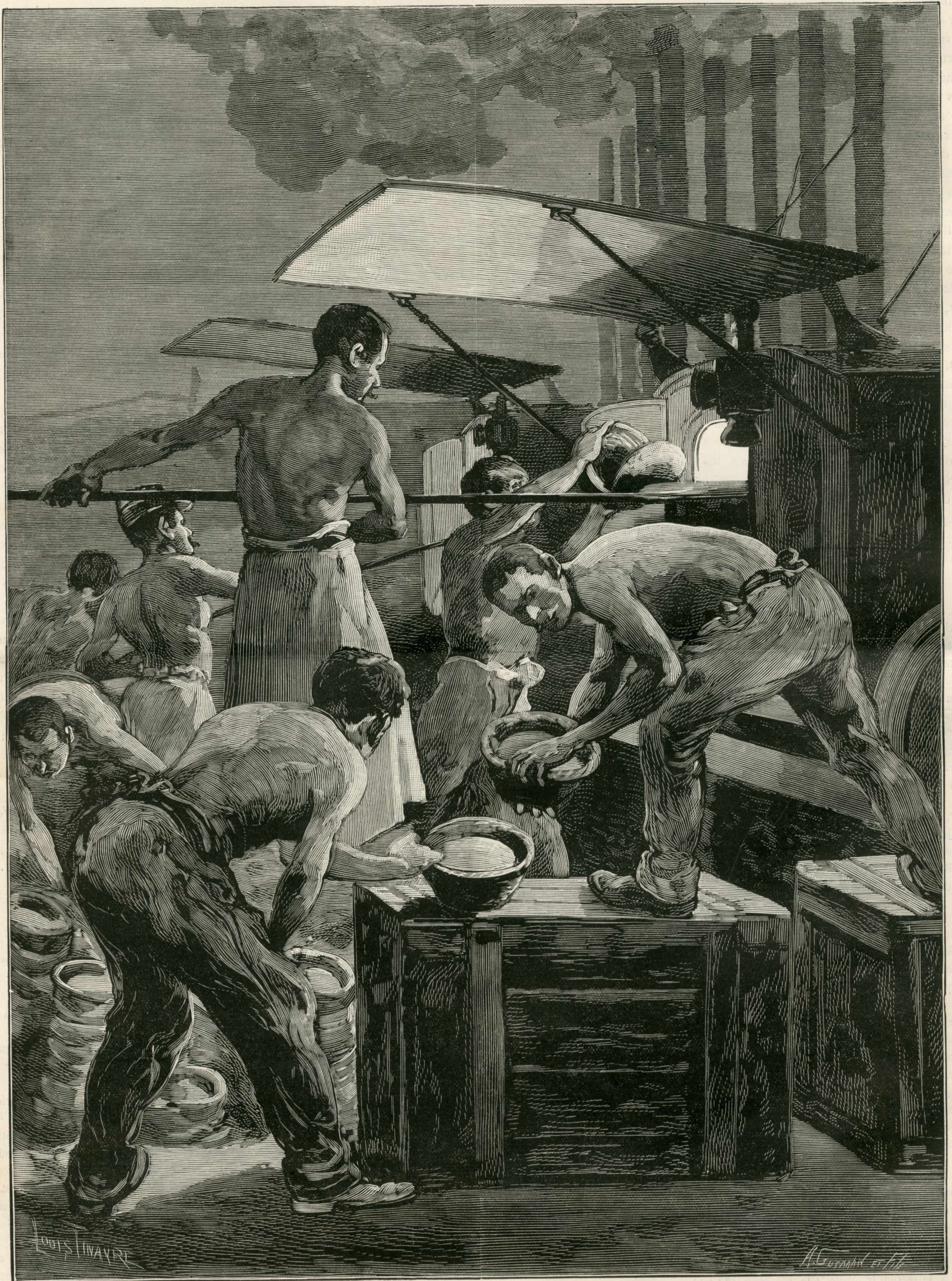
Au cours des opérations actives, les boulangeries sont employées dans le ressort du service des étapes, soit aux stations têtes de ligne, soit aux stations têtes d'étapes de guerre, soit aux gîtes principaux d'étapes de route, soit même, quand c'est possible, aux têtes d'étapes de route.

Dès que l'armée stationne, chaque boulangerie est mise à la disposition directe de son corps d'armée. Le général en chef, sur la proposition de l'intendant de l'armée, donne les ordres nécessaires à ce sujet.

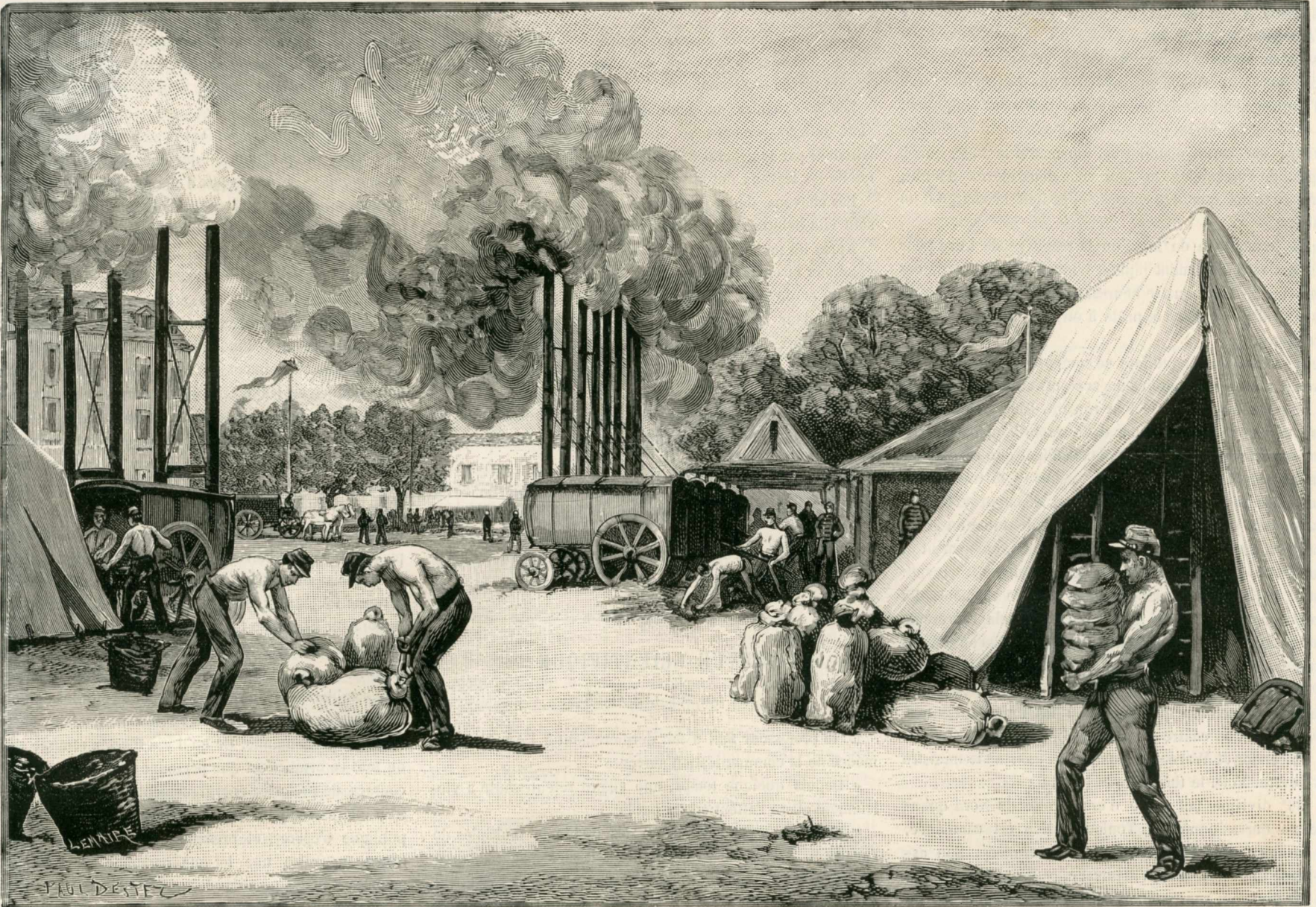
La boulangerie d'un corps d'armée se fractionne en trois sections placées sous une gestion unique, mais susceptible de fonctionner séparément.

Le lieu de son installation est choisi de façon à ce qu'elle ne soit pas déplacée trop souvent, afin de ne pas diminuer le rendement, et, d'autre part, à ce qu'elle ne soit pas trop éloignée du corps d'armée, afin d'éviter les difficultés de transport du pain.

La boulangerie du 17<sup>e</sup> corps se compose, d'après les renseignements que nous trouvons dans une excellente corres-



L'ESSAI DE MOBILISATION. — LES FOURS DE CAMPAGNE PENDANT LA NUIT. — (Dessin d'après nature de M. Louis Tinayre.) — Voir page 595.



CARCASSONNE : LES FOURS DE CAMPAGNE INSTALLÉS SUR LA PLACE D'ARMES. — Voir page 595.



L'ESSAI DE MOBILISATION. — SERVICE DE LA BOULANGERIE : LE PETRISSAGE DU PAIN. — Voir page 595  
(Dessins de M. Destez, d'après les croquis de M. Tinayre.)

pondance de notre confrère et ami Adric Richard, de huit fours Lespinasse et de dix-huit fours roulants, alignés par six, en forme de fer à cheval. Dans les intervalles ont été dressées les tentes où sont installés les pétrins.

Voici comment s'installent les fours dits Lespinasse : une fois l'emplacement choisi, les ouvriers militaires établissent une plate-forme de briques de la dimension du périmètre du four; sur cette plate-forme, on monte le four, qui se compose de l'assemblage de deux cent deux pièces en fonte; enfermées dans quatorze caisses, elles font la charge d'un camion.

Après le montage du four, on le recouvre de terre pour éviter son refroidissement rapide. L'installation d'un de ces fours exige trois ou quatre heures, tandis que les fours roulants sont fixés en place et prêts à être chauffés dès la première heure.

Le personnel de chaque four se compose d'un caporal enfourneur, deux pétrisseurs et un servant, aussi bien pour le four Lespinasse que pour le four roulant. Rien de plus intéressant que de voir fonctionner cette vaste boulangerie, qui ressemble à une véritable fabrique. Pendant que les officiers d'administration surveillent les livraisons et le travail, des hommes déchargent des sacs de farine, des approvisionnements de bois pour la cuisson; d'autres, le torse nu et les jambes recouvertes de la jupe traditionnelle, enfournent et défournent le pain, tandis que les mitrons geignent.

Cette importante boulangerie fait, en ce moment, dix fournées par jour; à 460 rations par four, cela représente 42,500 rations par jour; elle en fabriquera 86,000 en cuisant douze fois au lieu de dix; c'est largement de quoi nourrir le 47<sup>e</sup> corps tout entier.

C'est le 9 septembre qu'ont eu lieu les importantes manœuvres, division contre division, commandées par les généraux Vincendon et Warnet, et auxquelles assistait le ministre de la guerre. Voici le thème de la bataille :

La 33<sup>e</sup> division fait partie d'une armée du Nord qui se replie de Carcassonne sur Toulouse. Elle est cantonnée, le 8 au soir, entre Villasavary et Castelnaudary. Son arrière-garde tient fortement Villasavary.

La 34<sup>e</sup> division, représentant l'aile gauche d'une armée du Sud, arrive le 8 à Montréal et prend ses dispositions pour déloger, le 8 au matin, l'arrière-garde ennemie de Villasavary.

La 33<sup>e</sup> division se déploie pour soutenir son arrière-garde.

Le général Bréart, dans son ordre du jour, a laissé toute latitude aux divisionnaires et l'initiative à chacun. Aucun ordre n'était donné en dehors de l'hypothèse ci-dessus.

Dès la pointe du jour, les troupes quittent leurs cantonnements, et la 33<sup>e</sup> division, général Vincendon, vient s'installer à Villasavary avec ses deux brigades, les généraux Clément et Verrier.

Villasavary est un petit village situé sur un mamelon assez élevé, facile à défendre.

L'infanterie, dès son arrivée, a pris position au pied du village, au sud-est et au sud-ouest, en laissant une réserve en arrière.

L'artillerie s'est placée au bas du village et a pris, pour battre la plaine, trois excellentes positions.

La 34<sup>e</sup> division, général Warnet, venait de Montréal par la route de Carcassonne. Aussitôt qu'il a aperçu le parti opposé, le général Warnet a fait prendre à ses deux brigades, généraux de Brègue et Bellegarrigue, les dispositions pour l'attaque.

L'artillerie, qui a établi ses batteries de Villesisclé à Prouillé, répond à celle de la 33<sup>e</sup> division et l'infanterie avance vers Villasavary en se défilant le mieux possible.

A neuf heures, il y eut un moment d'attente.

Aux premiers coups de feu, le général Ferron arrivait et se plaçait de manière à voir l'ensemble. Il était accompagné par le général Haillet, promu divisionnaire, les généraux Bréart, de Berge, Mathieu, Brugère, de Sonis, de Mornac.

M. de Hérédia, arrivé peu de temps après, assistait aux manœuvres, auxquelles il paraissait prendre un grand intérêt.

A dix heures, l'artillerie de la 34<sup>e</sup> division prend de nouvelles positions en avant. L'infanterie, qui était abritée derrière les fossés des routes et les haies, traverse les champs de maïs, les vignes et les terrains dépouillés de récolte, attaque vigoureusement la 33<sup>e</sup> division, malgré les feux étagés, enveloppe une partie du village défendu, monte à l'assaut à la baïonnette et enlève la position.

La 33<sup>e</sup> division se retire et couvre sa retraite par l'artillerie et les feux de salve de son infanterie.

On fait cesser le feu; les officiers et les soldats prennent

un repas froid avant de se rendre dans leurs cantonnements à Castelnaudary.

Tous les services divers attachés aux divisions, ambulances, aumôneries, cacolets, caissons de munitions, étaient à leurs places réglementaires.

Les compagnies du génie avaient préparé quelques travaux de terrassement pour abriter l'infanterie; elles ont été félicitées par le général Bréart pour la promptitude avec laquelle les travaux ont été exécutés.

Les chevaux de réquisition se sont bien comportés et se sont vite habitués au bruit du canon.

Après les manœuvres, le ministre de la guerre a réuni les généraux et chefs de corps, et a félicité les troupes de leur entrain et de leur bonne tenue. Puis il a remis la croix de commandeur au général Clément. Quant aux croix de chevalier et aux médailles militaires, elles seront envoyées aux promus, les troupes étant trop éloignées pour les leur remettre directement.

Une foule considérable de curieux et curieuses assistait aux opérations, qui ont été favorisées par un temps magnifique.

Toutes les manœuvres ont été exécutées régulièrement, les distances bien observées; les formations ont été bien prises.

A quatre heures, le général Ferron est arrivé à Castelnaudary; il est descendu à la sous-préfecture.

## REVUE SCIENTIFIQUE

### LA LOI SUR LES ALIÉNÉS.

M. le professeur Ball a fait dernièrement à l'Académie de médecine la communication suivante :

« Depuis quelque temps, une affaire retentissante a violemment attiré l'attention du public.

« Je ne veux pas revenir sur les incidents multiples de l'affaire S...; mais, en présence des attaques insensées dont quelques-uns de nos confrères des plus honorables viennent d'être l'objet, il m'a paru nécessaire d'élever la voix dans cette enceinte pour protester, au nom de notre corporation tout entière, contre ces accusations aussi odieuses que ridicules. L'indépendance absolue de ma position m'en donne le droit, et la situation officielle que j'occupe m'en fait presque un devoir.

« Le baron S... a été mis en liberté. Un médecin de la préfecture, opérant par voie administrative, a déclaré que son état actuel justifiait sa sortie. Or, à peine élargi, le baron a rempli la presse anglo-américaine de ses plaintes rétrospectives, qui ont été immédiatement répercutées par la presse française.

« On a vu paraître dans les feuilles publiques un journal rédigé par le malade pendant son internement, et l'on apprenait ainsi que, dès son entrée dans la maison du docteur Falret, il aurait été l'objet de tentatives criminelles destinées à lui faire perdre la raison et la vie.

« Des injections hypodermiques auraient été pratiquées dans le but de troubler ses facultés intellectuelles. Plus tard, il aurait été enfermé dans une chambre où des gaz toxiques étaient projetés à travers une fissure du plancher, afin de le faire périr par asphyxie, et c'est avec les plus grandes difficultés qu'il aurait échappé à cette tentative d'assassinat; enfin, on lui aurait mis la camisole de force pour lui ingurgiter un liquide corrosif, dont les éclaboussures auraient brûlé ses vêtements.

« Des organes sérieux de la presse reproduisent ces divagations. Vous en reconnaissez facilement l'insanité.

« Mais est-il possible, à l'époque où nous vivons, de répondre par le mépris seulement à des assertions semblables? Ce serait méconnaître absolument les mœurs contemporaines.

« J'affirme, d'après mon expérience personnelle, que cet étrange roman a provoqué une émotion profonde dans toutes les classes de la société, et ce sera l'un des étonnements des hommes de science de voir que le diagnostic, formulé par les autorités les plus éminentes, n'a pas suffi pour contrebalancer, dans l'esprit du grand public, les assertions sans fondement de quelques journalistes.

« Est-il nécessaire de prouver à la société dans laquelle nous vivons que les aliénistes ne sont pas des assassins? On pourrait croire que le simple bon sens suffit pour faire justice de ces attaques insensées, et pourtant, il n'en est rien.

« Il est aujourd'hui démontré que la probité la plus incontestable, l'abnégation la plus absolue et les plus vastes connaissances scientifiques ne suffisent pas pour défendre un savant des accusations les plus invraisemblables, s'il est médecin et s'il a le malheur de s'occuper des aliénés.

« Je ne sais s'il appartient à l'Académie d'ouvrir une discussion sur des faits pareils. Mais je ne puis réprimer le sentiment de douleur et d'indignation que j'éprouve en présence des calomnies qui se propagent sans obstacle dans la masse du public et jusque dans l'enceinte des assemblées législatives.

« Les aliénistes qui en font partie éprouveront sans doute le besoin de protester. Pour moi, j'ai déchargé ma conscience, et je ne crains pas d'en appeler, dans cette circonstance solennelle, aux sentiments de justice et de dignité qui ont toujours animé les membres de cette compagnie. »

En vérité, on croit rêver en lisant la protestation éloquentement indignée de notre savant confrère, et l'on rougit pour la presse française de ces attaques odieuses, imbéciles et grotesques, qui semblent nous ramener à la barbarie. Tout en applaudissant à l'indignation vengeresse de M. Ball, on se demande si vraiment les coupables valent la peine qu'il s'est donnée en les flétrissant du haut de la tribune académique. Dans tous les cas, l'homme qui a surtout été visé par ceux qui se sont fait les complices conscients ou inconscients d'un malheureux malade, le docteur Falret, ce savant qui continue si dignement les traditions d'honneur et de probité d'un père illustre, dont la vie n'est qu'un acte de dévouement et d'abnégation et que nous entourons de tous nos respects, le docteur Falret n'a pas besoin d'être défendu.

Une fois pour toutes, opposons à ces clameurs stupides et presque toujours intéressées le silence et le dédain, et examinons un peu cette loi de 1838 sur les aliénés, le point de mire en ce moment de tant d'attaques de la part de gens qui en parlent comme les aveugles des couleurs.

Il semblerait qu'on eût à reprocher à cette loi de nombreux abus, et que les séquestrations arbitraires soient, en France, chose assez commune. Ce qu'il y a d'assez étrange au milieu de tout ce bruit, c'est que personne n'ait eu la pensée ou le courage de protester énergiquement contre des allégations trop intéressées pour être très sincères. On a laissé l'opinion publique s'égarer, et presque tout le monde aujourd'hui trouve mauvaise une loi que personne n'a défendue, pas même les médecins aliénistes qui l'appliquent tous les jours. Et cependant cette loi fonctionne depuis près de cinquante ans.

En y regardant d'un peu près, je suis disposé à croire que les médecins mis en cause ont un peu trop dédaigneusement traité leurs anciens clients; une réponse catégorique, avec des faits à l'appui, eût fait taire ceux qui ne parlaient qu'avec la certitude qu'on ne leur répondrait pas. Il y aurait eu beaucoup de bruit de moins, et surtout on n'aurait pas pensé à modifier une loi qui, non seulement n'a rien produit de mauvais, mais encore a largement pourvu aux besoins des aliénés, à la sécurité de la famille, à la sauvegarde de l'ordre public. Il serait bon, quand on attaque, de remonter à l'origine des choses. J'ai voulu me rendre compte de tout ce qui avait été fait au moment où la loi avait été promulguée, et j'ai été profondément surpris de voir que cette loi n'avait pas demandé moins de deux ans et demi de travail, qu'elle avait été deux fois discutée à la Chambre des députés, qu'elle était revenue deux fois à la Chambre des pairs, et qu'enfin, après des discussions auxquelles avaient pris part des hommes appartenant aux opinions les plus opposées, elle avait été votée presque à l'unanimité, puisqu'il y eut seulement seize voix contre.

J'ai appris encore que la commission s'était entourée de tous les renseignements utiles, qu'elle avait fait appel aux connaissances spéciales de MM. Esquirol, Ferrus, Falret père, et partout dans les discussions m'est apparue cette préoccupation légitime, c'est que la liberté individuelle fût sauvegardée par les précautions les plus minutieuses.

Les législateurs ne voulurent pas, et ils eurent bien raison, que les responsabilités fussent partagées.

Pour qu'un malade soit admis dans un établissement d'aliénés, il faut : 1<sup>o</sup> un certificat de médecin n'ayant aucun lien de parenté ni avec le malade, ni avec la personne qui demande le placement, ni avec le chef de l'établissement. Ce certificat doit relater les particularités les plus importantes de la maladie et conclure à la nécessité du placement. 2<sup>o</sup> Une demande d'admission écrite et signée par la personne qui demande le placement. Le chef de l'établissement doit, sous sa responsabilité, s'assurer tant de l'identité de la personne qu'on lui confie que de celle de la personne qui lui présente le malade. 3<sup>o</sup> Une pièce constatant l'identité, passeport ou tout autre acte authentique. Et quand le malade est entré dans l'établissement, sa présence est signalée, dans les vingt-quatre heures, à l'autorité administrative, à l'autorité judiciaire; les certificats de quinzaine, les notes mensuelles complètent un ensemble de renseignements qu'à tout moment il est facile de vérifier. Ce n'est pas tout encore : le

substitut du procureur de la République doit visiter et visite en effet l'établissement et les malades pour s'assurer de leur situation, recueillir leurs doléances et apposer son *visa* sur un registre *ad hoc*. Le commissaire de police du ressort a qualité pour intervenir dans le même sens.

Il nous semble qu'on ne pouvait guère pousser plus loin les précautions, et qu'en rendant médecins et chefs d'établissements responsables et sous le coup, en cas d'infraction à la loi, de peines assez sévères pour entraîner la ruine d'un établissement privé par exemple, que, en exigeant pour les maisons de santé un cautionnement assez élevé, on avait fait tout ce qu'il était possible de faire pour prévenir les séquestrations arbitraires.

Mais n'allez pas croire que les journalistes détracteurs de la loi de 1838 se soient jamais avisés de se mettre au courant des principales dispositions de cette loi relatives à ce qu'ils appellent la séquestration des aliénés. Vous les voyez affirmer sans plus de façon « qu'une loi qui date de 1838 autorise la séquestration d'un citoyen sur un simple certificat de médecin qui le déclare aliéné », et ajouter dramatiquement : « La liberté individuelle est à la merci d'un praticien qui doit être infailible et incorruptible pour n'être pas exposé à devenir criminel. » Chose inouïe, il y a même de ces journalistes qui ignorent la nécessité légale du simple et premier certificat ! Écoutez cette petite histoire, que je connais-ais déjà, et que raconte le docteur Laborde dans la *Tribune médicale* :

« Il y a quelques années à peine, un journaliste des plus en vue, — nous ne parlons pas de ses yeux qui lui sortaient, comme on dit, de la tête, — un vrai foudre de journalisme se présentait à une des plus importantes maisons de santé privées de Paris, accompagnant un artiste dessinateur non moins en vue, en plein accès de folie (il a succombé depuis à sa maladie), et mettait presque en demeure, sans autre façon, le directeur de la maison de recevoir son ami, dont l'état d'insanité n'était que trop évident.

« La première question du directeur fut, comme toujours en pareil cas :

« Avez-vous, monsieur, le certificat du médecin (le simple certificat...) constatant l'état du malade ?

« Réponse. Il faut donc un certificat pour une chose aussi évidente ; à quoi peut-il servir ?

« D. Mais la loi l'exige, et nous ne pouvons accepter, — à part toute liberté de notre acceptation personnelle, — aucun malade sans ce certificat de constat.

« R. Mais c'est de l'inhumanité criante que de refuser, pour cause d'absence de certificat, un pauvre malade dans l'état où vous le voyez.

« D. Si je l'acceptais dans ces conditions d'illégalité, que diriez-vous et qu'auriez-vous alors le droit de dire, vous, monsieur, qui traitez journellement nos maisons de « bastilles de fous » dans vos journaux ?...

« Nous faisons grâce, malgré l'intérêt qu'il pourrait avoir, de la suite du colloque, inutile à notre démonstration, qui est, nous l'espérons, suffisante.

« Nous nous contenterons d'ajouter que, pour être, malgré tout, agréable au journaliste ignorant et le tirer de l'embaras où il était, le directeur de l'établissement s'employa lui-même à lui procurer, par l'entremise du médecin le plus proche, le certificat nécessaire en question, et qu'il consentit, par charité, à donner, provisoirement au moins, asile au pauvre fou.

« Ce qui n'empêchait pas ledit journaliste (pourquoi ne pas le nommer ? il n'était autre que Jules Vallès) de tonner de nouveau, dès le lendemain matin, dans son journal, contre les « horribles bastilles de fous », et d'accuser leurs geôliers « de barbarie et d'inhumanité », sous prétexte d'un certificat inutile ! »

Revenons à la loi de 1838. Ce qu'il y a encore de très remarquable et de très humain dans cette loi, c'est l'idée dominante qu'un aliéné est un malade, et qu'avant tout, il a besoin d'être traité. Or, dans toutes les accusations formulées contre la loi du 30 juin 1838, je vois qu'on s'en prend surtout aux médecins, et qu'on leur conteste le droit d'intervenir seuls dans les questions si graves que pose la folie. Cependant qui pourrait mieux que le médecin se prononcer en pareille matière ? Est-ce que, par hasard, on croirait que pour juger qu'un homme est aliéné ou sain d'esprit, il suffit du simple bon sens ? Qu'on peut, du premier coup, s'improviser médecin aliéniste et trancher *ex cathedra* les problèmes que soulève la folie ?

Dans presque toutes les attaques plus ou moins inconsidérées qu'on dirige contre la loi de 1838, on trouve cette prétention au moins étrange, que le premier venu pourrait, sans difficulté, constater qu'il y a ou qu'il n'y a pas opportunité à placer dans un asile un individu pour lequel la famille demanderait le placement.

Il faut n'avoir jamais été à même d'examiner un fou pour parler avec une aussi grande légèreté de tout ce qu'il y a dans le domaine médical de plus difficile à juger.

Sans doute, s'il ne s'agissait que des aliénés maniaques, à délire généralisé, de ceux qui crient, frappent, déchirent, de ces démens qui n'ont pas une seule réponse juste à faire aux questions même les plus simples, il n'y aurait pas grand embarras ; mais ce sont là les cas les plus rares, et la série des délires partiels est de beaucoup plus commune. Et comme le délire partiel laisse, en dehors de la conception fautive, une activité souvent très grande à l'esprit, comme les aliénés atteints de cette forme de délire, qui peut être aussi varié que l'est la formule de la pensée, sont profondément dissimulés, qu'ils tiennent tout le monde en suspicion, qu'ils se défendent avec une habileté merveilleuse, il arrivera tous les jours que des hommes absolument incompétents passeront à côté des symptômes les plus graves sans y rien voir, qu'ils déclareront sain d'esprit un halluciné qui, furieux qu'on l'ait soumis à une sorte d'enquête, tuera sa femme qui aura voulu le faire enfermer, ou qui, s'il n'est pas violent, trouvera tout au moins dans l'examen qu'il aura subi un nouvel élément à son délire, se croira entouré d'ennemis, persécuté, et cherchera dans le suicide la délivrance des maux dont il se croira accablé. Et tout cela parce qu'une question maladroitement lui aura été faite, parce qu'on lui aura laissé pressentir qu'on suspecte la rectitude de son jugement, l'intégrité de sa raison.

Il y a bien longtemps qu'Esquirol l'a dit : « La folie est une infortune qui s'ignore elle-même. Il est, en effet, extrêmement rare que le fou ait conscience du trouble de sa raison ; presque toujours, il affirme qu'il a toute son intelligence ; » il n'accepte, par conséquent, presque jamais de plein gré les mesures qu'on veut prendre, soit dans son intérêt, soit dans l'intérêt de sa famille, et du jour où vous l'aurez effarouché, du jour où vous lui aurez fait soupçonner qu'on se propose de l'arrêter dans des manifestations qu'il croit parfaitement raisonnables, vous pouvez vous attendre aux difficultés les plus insurmontables, aux dangers les plus menaçants. Vous verrez se multiplier, comme s'ils n'étaient déjà pas trop fréquents, les meurtres, les suicides, les violences, toute la série enfin des accidents terribles dont l'aliénation mentale est la cause.

Et contre qui, encore une fois, la croisade est-elle dirigée ? Contre les médecins. On s'inquiète des abus qui se pourraient commettre à l'ombre du certificat qu'exige la loi pour le placement d'un aliéné dans un asile. Et comme on n'a jusqu'à présent aucun fait sérieux, car on ne saurait considérer comme tels ceux qui servent aujourd'hui de prétexte, c'est en les accusant de voir la folie partout qu'on essaye de les déposséder du droit qu'ils ont, sans péril pour personne, exercé conformément à la loi.

Je crains bien que, depuis quelque temps, les médecins ne soient plus guère jaloux de cette prérogative, et leur silence en présence des attaques pourrait bien n'être qu'un système : « Vous voulez vous passer de nous ? soit ! Agissez à votre guise ; l'aliéné n'est plus un malade, c'est un prévenu ; appelez-le devant un jury, devant un tribunal ; interrogez-le en chambre du conseil, prenez telle mesure qui vous semblera bonne ; vous dégagez absolument notre responsabilité, nous ne demandons pas mieux ; mais d'attestation de notre part, vous n'en aurez plus. Il nous paraîtrait aussi ridicule de discuter devant le jury que réclamait, en 1870, M. Gambetta, l'opportunité du placement, que nous considérons, nous, comme un mode de traitement spécialement applicable à l'aliéné, que de discuter devant ce même jury l'opportunité de l'administration d'un gramme de sulfate de quinine dans un accès de fièvre intermittente. »

Si les médecins disaient cela, ce n'est pas moi qui les blâmerais. Mais qui serait à plaindre ? Les fous d'abord, leurs familles ensuite, et j'espère bien qu'on ne sera pas tenté de pousser jusqu'au bout une expérimentation qui ne saurait avoir de résultat heureux.

« Non, dit le docteur Laborde, les garanties d'entrée et de placement de l'aliéné ne font pas défaut ; elles sont suffisantes et répondent à toutes les exigences et à toutes les éventualités ; la loi nouvelle n'y ajouterait rien, et elle risque de les affaiblir en déplaçant les compétences.

« Ce qui manque, ce qui est insuffisant, ce sont les garanties de sortie, de mise en liberté, cette sortie étant au pouvoir de l'administration préfectorale, pouvoir dangereux dans l'usage qui peut en être et qui en est malheureusement trop souvent fait, même sous le couvert et la responsabilité adjuvante d'un homme compétent. »

Aux médecins qui, dans les temps misérables que nous traversons, exercent cet art redoutable et difficile entre tous qu'on appelle la médecine mentale, nous dirons : Ne vous laissez pas arrêter par les vaines clameurs de la foule ; n'ou-

bliez pas que si la médecine est une des mille formes de la charité, c'est-à-dire la science apportant son concours au dévouement, c'est surtout quand elle s'occupe des aliénés. Continuez ce que vous avez déjà fait pour eux, et améliorez leur sort autant que le permet leur état. Répétez, sans vous lasser, que la folie, la plus cruelle des infortunes, crée, pour celui qu'elle atteint, des conditions tout exceptionnelles, auxquelles il faut pourvoir par une loi exceptionnelle aussi.

N'entrez pas, dirons-nous enfin aux législateurs, l'action protectrice du médecin, et que l'œuvre magistrale de Pinel, élevant l'aliéné à la dignité de malade, reste dans l'avenir une des conquêtes humanitaires les plus belles et les plus glorieuses de notre siècle.

D<sup>r</sup> E. DECAISNE.

## LES ACHANTIS

Le Jardin zoologique d'acclimatation de Paris, continuant la série de ses exhibitions ethnographiques, présente actuellement à ses visiteurs une caravane composée de vingt Achantis (douze hommes, huit femmes et jeunes filles).

C'est la onzième fois que l'établissement zoologique du bois de Boulogne fait venir des points du monde les plus divers ces indigènes jusqu'alors connus seulement par les récits des voyageurs. Les habitants de la Nubie, les Esquimaux du pôle, les Fuégiens de l'Amérique antarctique, les Gauchos des Pampas, les Araucans de l'Amérique occidentale, les Galibis des grands bois de la Guyane, les Kalmoucks des steppes caspiens, les Peaux-Rouges des prairies du Missouri, les Lapons des régions glacées de l'Europe septentrionale, les Cinghalais de l'île de Ceylan, sont venus successivement défiler devant le public parisien, qui a toujours pris le plus grand intérêt à ces exhibitions instructives.

Les nouveaux venus sont originaires de l'Afrique équatoriale. Ils appartiennent à une race belliqueuse, dont le gouvernement est essentiellement militaire. Le peuple achanti est actif et vaillant. On n'a pas oublié la guerre terrible qu'il a soutenue contre l'armée anglaise ; il a lutté, souvent avec succès, et ce n'est qu'au prix de longs et sérieux efforts que le lion britannique a pu vaincre son ennemi noir et pénétrer dans Coumassie, la ville de granit.

Le roi des Achantis est investi du pouvoir le plus absolu : il a droit de vie ou de mort sur ses sujets. En cas de guerre seulement, il est tenu de consulter le grand conseil, qui peut opposer son veto. Le pouvoir est aux mains de quelques familles, qui jouissent de toute sorte de privilèges.

L'Achanti est monogame ; seuls, les nobles peuvent avoir plusieurs femmes. Quant au roi, il entretient 3,333 épouses, et ce nombre, prescrit par l'étiquette locale, est toujours au grand complet.

La mort d'un noble Achanti a de terribles conséquences pour ses esclaves, car la coutume veut qu'un certain nombre de serviteurs, proportionné à la puissance du mort, soient immolés. Les sacrifices humains ont d'ailleurs lieu régulièrement, chaque année, à des dates fixées par les prêtres ou mallas. Ces prêtres jouissent d'une très grande influence sur les Achantis, qui, comme tous les noirs, sont superstitieux. Leur religion est une sorte de fétichisme mêlé à quelques pratiques de l'islamisme.

Le costume du peuple achanti est des plus simples : — hommes et femmes sont vêtus d'une ceinture de peaux d'animaux ou d'un lambeau d'étoffe. — Ils ont le cou, les bras et les jambes ornés de colliers faits de dents d'animaux, de coquillages, et même, chez les riches, de piécettes d'or.

Le sol du royaume est fécond : il produit en abondance le millet, la canne à sucre, le riz, le beurre végétal, les oranges, les ananas, les bananes ; le coton vient également bien ; il est filé et teint avec succès par les naturels. Mais la grande richesse, c'est l'or. Il est très abondant dans cette région, et a valu à la côte voisine le nom de « Côte de l'or ».

Les animaux domestiques sont : des bœufs zébus de petite taille, des grands moutons à longues jambes, des chevaux presque nains, des poules et des chiens. Dans les grandes forêts vit toute la faune équatoriale : lions, panthères, buffles, rhinocéros, hippopotames, singes et bien d'autres animaux, sans oublier les éléphants, dont la chasse est faite activement, l'ivoire étant une des marchandises les plus recherchées par le commerce.

Les Achantis camperont au Jardin zoologique d'acclimatation pendant un mois environ. Ils ne peuvent manquer d'exciter au plus haut point la curiosité des Parisiens.



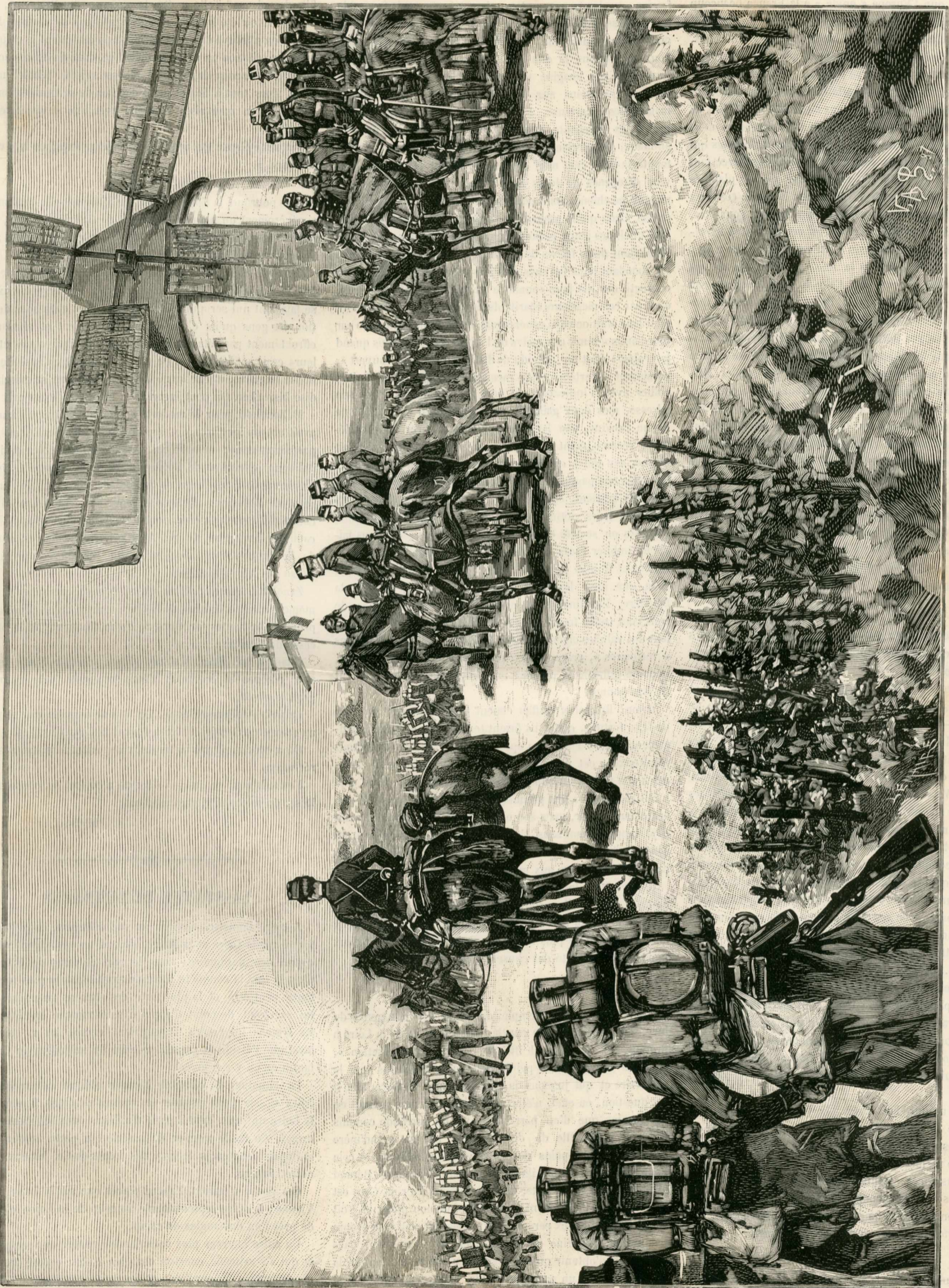
M. LE GÉNÉRAL VINCENDON, commandant la 33<sup>e</sup> division.  
 (Photographie de M. Clado, à Marseille.) — Voir page 595.

M. LE GÉNÉRAL WARNET, commandant la 34<sup>e</sup> division.  
 (Photographie de M. Appert.) — Voir page 595.



L'ESSAI DE MOBILISATION. — LA BATAILLE DE VILLASAVARY : LE GÉNÉRAL VINCENDON, AU MOULIN DE LA LOUVE, OBSERVANT L'ENNEMI.  
 (Dessin de M. Paul Destet, d'après les croquis de M. Tinayre). — Voir page 595.





L'ESSAI DE MOBILISATION. — LA BATAILLE DE VILLASAVARY : LE GÉNÉRAL FERRON, MINISTRE DE LA GUERRE, OBSERVANT LES MOUVEMENTS DES TROUPES.

(Dessin de M. Poirson, d'après les croquis de M. Tinayre.) — Voir page 595.

## COURRIER DU PALAIS

Les tentations. — Drame parisien. — Les voleurs de chiens. — Une parricide. — Les marchands de décorations.

Un des grands dangers de Paris, de ce beau et resplendissant Paris que l'Europe « envie » à la France beaucoup plus qu'elle ne lui envie son administration, c'est précisément sa richesse, c'est son luxe, et les redoutables tentations, conséquences de cette opulence même, auxquelles succombent si souvent tant de natures faibles et mal armées contre le péril. Un de nos confrères traitait, ces jours derniers, ces sortes d'exhibitions de « miroir » aux alouettes, et, s'il faut en juger par les faits divers affligeants dont la chronique nous régale trop fréquemment, il y a à Paris tant d'alouettes qui ne savent éviter le piège, et même qui y tombent avec tant de complaisance, que l'on n'a guère envie de les plaindre quand elles se font prendre. C'est un peu le cas de ces deux petites couturières de province venues à Paris... pour voir. Elles ont vu. A les entendre, c'est l'aspect de toutes les richesses étalées dans le magasin visité par elles qui les a perdues. « Cette vue m'a tourné la tête », a dit l'une de ces deux impudentes péronnelles. Celle-là avait dans son sac un coupon de soie, des paquets de gants, des flacons d'odeur. Ah! oui, des flacons d'odeur; elle a prétendu n'avoir jamais pu résister aux parfums. L'autre cachait sous une ample mantille tous les objets qu'elle pouvait atteindre et faire disparaître. Un commis les a vues et les a fait arrêter. Malgré leurs larmes et leurs sanglots, le tribunal les a condamnées chacune à trois mois de prison. C'est dur, et nous craignons bien que ces deux malheureuses ne soient maintenant à peu près perdues. Oseront-elles reparaitre dans leur petite ville après leurs trois mois de Saint-Lazare? Possible que non. Elles resteront à Paris, où elles pourront se laisser oublier, si toutefois à Paris on a jamais su leurs noms. C'est pour cela que les journaux ne les nomment pas et qu'ils se sont bornés à indiquer leurs initiales. C'est encore trop, surtout si elles n'ont pas envie de recommencer. Inutile de rendre par une publicité inopportune la situation de ces jeunes filles irrémédiable.

L'histoire douloureuse que nous allons conter est un des mille drames de la vie aventureuse et misérable qui poussent sur le pavé de Paris.

Une fille Vasseur, âgée de trente et un ans, a voulu se tuer, avec ses deux enfants, l'un âgé de six ans, l'autre de vingt mois, — deux enfants naturels dont le père reste inconnu. La fille Vasseur a un amant, un sieur Hoyer, serrurier, qui, dit l'acte d'accusation, « lui donnait de l'argent quand elle en demandait. » Voilà, si c'était vrai, qui rendrait la fille Vasseur moins sympathique, car les infidélités commises par elle au préjudice de son patron seraient inexcusables. Elle n'aurait pas eu besoin de voler, et pourtant elle a détourné de l'argent sur les recettes qu'elle était chargée de faire pour le compte de M. Meunier, boulanger, où elle était employée en qualité de porteuse de pain. Quoi qu'il en soit, ses fraudes furent découvertes, et alors tout simplement elle résolut de mourir avec ses deux enfants. Elle se procura du charbon, alluma le brasier mortel, après avoir fait avaler quelques gouttes de rhum aux deux pauvres petits, se coucha avec eux... et attendit.

Vers six heures du matin, elle se réveilla de son lourd sommeil. Le plus jeune des enfants était mort, l'aîné vivait; mais elle n'avait plus de charbon, sa provision était épuisée. Elle quitta alors la chambre, abandonnant le petit cadavre, et eut un moment l'idée d'aller se jeter à l'eau. Elle n'y donna pas suite, et se réfugia chez son amant, où elle fut arrêtée.

Repentante aujourd'hui, certes, elle l'est; mais elle est surtout punie de la vie peu recommandable qu'elle a menée, punie dans ses propres enfants, punie par une condamnation à cinq ans de réclusion que la justice a dû prononcer, malgré les circonstances atténuantes admises par le jury.

La fille Vasseur a beaucoup pleuré, regrettant amèrement sa faute et songeant à l'enfant qu'elle laisse derrière elle, et qui, l'infortuné mioche, deviendra ce qu'il pourra.

Ce qui m'amuse dans le fait qui amène ces deux jeunes chiffonniers devant la police correctionnelle, c'est qu'il ne manque ni d'ingéniosité ni de drôlerie; ce qui me plaît en ces deux filous, vrais Parisiens, c'est leur imagination et leur esprit. Le gamin de Paris, quand il vole, ne vole pas comme tout le monde; il a, pour s'attribuer illicitement le bien d'autrui, de l'originalité et de l'invention. C'est à lui qu'on doit ces mille petits métiers dont Privat d'Anglemont

nous a conté l'histoire et dévoilé les curieux mystères. Le gamin de Paris est tour à tour marchand de contremarques, de verres fumés pour éclipses, de « feu », la nuit, au service des fumeurs attardés, et tout prêt à courir partout où il entrevoit une pièce de deux sous à gagner; ouvreur de portières à la porte des théâtres, ce qui est bien la « profession » la plus ingrate qu'on puisse exercer, mais favorable à la paresse, à la nonchalance du voyou à la suite des fatigues de la journée, etc., etc. Nous n'en finirions pas; mais nous ne parlons là que des métiers honnêtes. Ruffier et Rouxel en ont imaginé un qui l'est beaucoup moins: ils volaient les chiens sur lesquels ils avaient des « vues »; mais, chose curieuse, sans avoir, comme vous pourriez croire, la méchante intention de s'approprier les pauvres animaux. Qu'auraient-ils fait d'un toutou, ou plutôt de cette meute de deux cent neuf chiens qu'ils sont convaincus d'avoir détournés de leurs lares? Non, Ruffier et Rouxel aimaient les chiens, mais pour en tirer parti et s'en faire des rentes. Ceux qu'ils prenaient, ils ne les gardaient que pendant quelques jours, parfois pour quelques heures seulement. Ils avaient deux façons de procéder: le chien errant, trouvé vagabondant dans les rues de Paris, dépourvu de tout signe distinctif qui pût faire connaître sa qualité et son domicile, était par ces messieurs charitablement conduit à la fourrière, où il leur était octroyé, généreusement un franc cinquante par tête d'animal remis aux mains de l'administration. Mais quand le « cabot » était un individu de distinction, « bien couvert », paraissant appartenir à une race aristocratique et orné d'un collier avec l'indication du nom de son maître et de son adresse, mes deux gaillards se disaient qu'il y avait là une bonne aubaine, une large récompense à tirer du propriétaire, reconnaissant et heureux d'un hasard qui avait fait tomber son ami à quatre pattes dans les mains de ces deux honnêtes compagnons. C'était bien calculé, et mes deux industriels aidaient, comme nous l'avons dit, le hasard. Ils attiraient leurs victimes en flattant leurs instincts libertins, toujours en société d'une chienne dont les séductions faisaient oublier leurs devoirs à ces amants de rencontre; et Ruffier et Rouxel gagnaient gros à ce commerce interlope. Rien que pour les deux cent neuf chiens amenés à la fourrière, l'administration ne leur a pas versé moins de trois cent treize francs cinquante centimes. Quant à ce que leur ont valu les chiens rapportés à leurs maîtres, les bichons « retrouvés », grâce à eux, par leurs maîtresses éplorées, nous ne saurions le préciser au juste; mais les journées ont dû être bonnes.

Dame! Rouxel et Ruffier étaient tout bonnement en train de faire fortune, quand ils furent tout à coup et bien fâcheusement arrêtés dans leurs opérations. Un impair fut commis par Rouxel: cet étourneau avait eu la maladresse de ramener à son maître un superbe terre-neuve qu'il lui avait déjà « fait retrouver » une première fois. Le maître reconnut non seulement Médor, mais son obligé sauveur, à qui il avait déjà rapporté cent sous. Ce fut la perte du chiffonnier et de son complice; la mèche fut éventée, et mes deux jeunes drôles ont eu affaire aux juges de la dixième chambre.

Rouxel étant le plus jeune et en même temps le plus étourdi, comme l'a prouvé l'aventure, n'ayant que seize ans, a été rendu à ses parents. Ruffier, qui a vingt-deux ans, a été jugé le plus coupable; il réfléchira pendant deux mois sur l'instabilité des choses humaines.

Voici encore un exemple de l'ineffable indulgence du jury. Le verdict rendu par la Cour d'assises de la Loire a produit, dit un journal du cru, « une vive sensation ». Nous le croyons sans peine, nous qui ne faisons que le transcrire et qui jugeons la chose de loin. L'affaire dont il est question, en effet, n'était pas mince: il ne s'agissait de rien moins que d'un parricide, oui, un parricide commis par une jeune fille de dix-neuf ans sur sa grand-mère courbée sous le poids de quatre-vingt-trois hivers, et cela pour un motif bas et ignoble au fond. La veuve Béraud avait déshérité ses enfants, dont l'accusée Victorine Gros est la fille. Ils ne l'ignoraient pas, Victorine non plus; et, soit sur le conseil de ses parents, soit qu'elle ait obéi à sa propre inspiration, Victorine se rendit chez sa grand-mère, dans l'intention d'obtenir qu'elle revint sur une résolution qui la dépouillait dans un prochain avenir. L'entrevue eut lieu et se passa mal. La vieille se fâcha, accusant sa petite-fille de lui avoir volé quatre mille francs. « Pas vrai, a dit plus tard Victorine, je ne lui en ai volé que cent. » Sur quoi la querelle ne tarda pas à s'échauffer. Victorine, devenue furieuse, déclara qu'elle ne reviendrait plus, ce en quoi elle eût bien fait. Mais cette sortie-là était une fausse sortie, car, après avoir fait quelques pas dans la cour, elle se ravisa,

retra dans la cuisine où sa grand-mère était assise dans un fauteuil, se précipita sur elle, la frappa d'un coup de poing sur l'œil, et, voyant la pauvre vieille se débattre, elle l'acheva d'un coup de marteau qui lui fracassa le crâne. La mort fut instantanée.

Aussi, pourquoi la grand-mère avait-elle traité sa petite fille de voleuse? Telle a été la défense de Victorine, qui prétend avoir été frappée et égratignée par sa victime. Son avocat en a trouvé une plus sérieuse en attribuant le crime à une surexcitation nerveuse et malade, dans un de ces accès inconscients auxquels, paraît-il, elle est sujette. Diable! mais il est alors tout à fait prudent d'éviter de se trouver sur le chemin ou en mauvaises relations avec une si dangereuse malade!

Victorine Gros a été acquittée; voilà qui explique la « vive sensation ».

Mais pourquoi la Cour d'assises de Milan a-t-elle condamné si sévèrement un industriel du nom de Gabriel de Rosa, qui vendait les titres et les décorations les plus fantastiques aux imbéciles qui l'honoraient de leur confiance?

D'abord, c'est aux imbéciles qu'il aurait fallu donner la leçon; et si Gabriel de Rosa leur prenait leur argent, eux ne se faisaient nul scrupule de voler le respect et la considération des gens qu'ils éblouissaient, fascinaient et abusaient effrontément par l'étalage de leurs rubans équivoques et de leurs croix mensongères. De Rosa ne faisait qu'exploiter la bêtise humaine, et encore ne faisait-il pas payer sa marchandise bien cher. On peut juger de la modicité de ses prix:

M. Zanoletti, pour la modeste somme de cinquante francs, avait obtenu les titres de membre honoraire de l'Académie parthénopéenne; membre correspondant de l'École classique italienne; chevalier de l'ordre académique humanitaire du bienheureux Saint-Ange de Jérusalem; chevalier de l'ordre royal de Mélusine; officier d'honneur du Grand-Lion d'Or, comte d'Elberton; consul commercial du Venezuela à Milan; capitaine honoraire du roi Achille I<sup>er</sup>; chevalier d'honneur de la princesse de Lusignan, enfin chevalier de première classe des Alpes-Maritimes.

Zanoletti, heureux d'être un si grand personnage, avait même promis à Gabriel de Rosa la main de sa fille, déjà promue aux hautes fonctions de dame d'honneur de la princesse de Lusignan.

Quant à lui, Rosa, il s'était adjudé soixante-douze titres avec p'aques et crachats; c'était trop juste: cela encourageait le client.

La police italienne s'émut. On fit une enquête qui aboutit au renvoi de Gabriel de Rosa devant la Cour d'assises.

On a condamné cet industrieux négociant à quatre ans de réclusion.

J'en suis pour ce que j'ai dit: on a eu tort de condamner Rosa, du moins si rigoureusement.

M<sup>e</sup> GUÉRIN.

## LA STATUE DE DUMNACUS

A cinq kilomètres environ au sud d'Angers, dans l'angle formé par la Loire et la Maine, s'étend un vaste terrain bien connu des antiquaires sous le nom de camp de Frémur. C'est là que la conquête romaine avait établi la plus importante peut-être et la plus forte des stations guerrières qui lui servirent de point d'appui dans sa marche sur l'Ouest; les légions impériales l'occupaient encore au IV<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'établit la grande quantité de médailles de Constantin qu'on y a trouvées.

La situation du camp de Frémur obligea naturellement Jules César, pour assurer ses communications, à jeter sur la Loire un pont, dont il parle d'ailleurs dans ses *Commentaires*. Ce fut le premier de la série qui porte aujourd'hui et depuis longtemps le nom des Ponts-de-Cé, fameux dans notre histoire.

Ces ponts n'étaient d'abord placés que sur la Loire et la Vienne; la culée septentrionale de celui de la Loire joignait de près l'un des angles du camp.

Un autre ouvrage plus considérable encore que ces ponts, et qui s'y rattache, consiste dans les restes, encore très reconnaissables aujourd'hui, d'une turcie composée de deux murs parallèles et d'aplomb, réunis dans quelques endroits par des murs d'une solidité à toute épreuve. Les ponts de Cé et les ponts de Juigné étaient réunis par cette belle turcie: elle avait de six à sept mètres de largeur, et, à quelques endroits, elle s'élevait encore à deux ou trois mètres environ au-dessus du sol de la plage. Sa longueur était de quatre mille mètres environ, suivant un plan en zigzag

dont tous les angles étaient obtus. Elle partait de la culée méridionale du pont Saint-Maurille, se dirigeait en amont et allait aboutir à celui dont on voit les ruines près de Juigné et sur lequel on passait le Thouet. On rencontre encore près de la moitié de la turcie sur le bras supérieur de la Loire appelé le Louet, traversé en grande partie par plusieurs portions de ces ruines, que les marins désignent communément sous le nom de « Pierres de Juigné ».

« Les ponts de Cé proprement dits, écrit un archéologue contemporain, ont été longtemps considérés comme une merveille. Ils sont au nombre de quatre : le premier, en arrivant du côté d'Angers, a trois cent trente-cinq mètres de longueur et se termine au faubourg Saint-Aubin. Ce faubourg est séparé de la ville par un autre pont qui a cent douze mètres de longueur. Ces deux ponts sont sur l'ancien lit de la Loire. Lorsqu'on a traversé le faubourg Saint-Aubin, qui donne son nom au second pont, on arrive au troisième, placé sur l'ancien lit de la Vienne, formant actuellement le principal bras de la Loire. Ce pont (le pont Saint-Maurille) a deux cent quatre-vingts mètres de longueur. Le quatrième pont est sur le Louet, qui passe dans l'ancien lit du Thouet. Ce dernier pont, qui réunit la ville au côté méridional, a neuf cent sept mètres de longueur. Ces quatre ponts forment une ligne d'environ trois kilomètres de longueur. »

Depuis le 28 août dernier, une haute statue, à la mâle et fière silhouette, se dresse au centre du pont Saint-Maurille. C'est l'image très énergique et très vivante d'un chef gaulois, armé de la francisque et du bouclier triangulaire, et dont le regard semble mesurer la plaine de Frémur. Le piédestal de la statue porte inscrit ce nom : *Dumnacus*, et cette épigraphe signée de David d'Angers : « Je ne voudrais pas me reposer sans voir la statue de Dumnacus sur les rives de la Loire, comme pour défier l'ombre des anciens Romains qui dorment au camp de César. »

Ce Dumnacus, dont le nom était trop oublié, méritait cependant de revivre à jamais dans les mémoires françaises, aux mêmes titres que Vercingétorix : il ne lui cède en rien en vaillance et en gloire. Il fut le chef des Andes ou Angevins, au moment de l'invasion romaine, et il fut l'âme de la résistance des peuples de l'Ouest, soulevés en l'an 51 avant Jésus-Christ.

César, dans ses *Commentaires*, nous a retracé son rôle, ainsi résumé par un de nos confrères : « La défaite de Vercingétorix, la prise d'Alésia, avaient jeté le découragement parmi les Gaulois ; on semblait désespérer de la patrie, envahie sur tous les points par les légions de César. Seuls, les peuples du bord de la Loire voulurent tenter un dernier effort pour reconquérir leur indépendance. Dumnacus, qui avait déjà guerroyé contre les Romains, fut mis à la tête du mouvement. L'objectif de ce chef hardi était de s'emparer de Poitiers, où s'était fortifié solidement un chef gaulois gagné à la cause romaine. Dumnacus s'en vint mettre le siège devant Poitiers, à la tête d'une véritable armée d'Andes. Aussitôt, un des lieutenants de César, Caninius, accourut pour forcer Dumnacus à lever le siège ; il n'y réussit point, et dut appeler à son secours Fabius, un autre lieutenant de César. En présence de ces renforts et craignant d'être enveloppé, Dumnacus leva le siège et se retira vers la Loire, qu'il espérait franchir sur un pont élevé, en un endroit où elle est fort large. Fabius, qui n'était pas Cunctator, prit les devants avec sa cavalerie, barra la route à son adversaire et l'obligea à accepter le combat dans des conditions topographiques désastreuses. Dumnacus fut vaincu et son armée décimée. Il se réfugia chez les Carnutes, qu'il souleva ; mais les Romains s'étaient mis à sa poursuite avec acharnement ; le courageux chef des Andes dut renoncer à poursuivre une campagne aussi désastreuse et disparut dans les forêts de l'Armorique. »

C'est donc un hommage mérité s'il en fut qui vient d'être rendu au héros angevin, selon le vœu que le grand sculpteur David d'Angers n'avait pu réaliser avant sa mort. Quelques Angevins de Paris, en tête desquels M. Bodinier, le très aimable et très érudit secrétaire de la Comédie française, ont repris son projet, et, pour le réaliser, ils ont eu l'heureuse idée de faire reproduire, avec le grandissement nécessaire, sous la direction de M. Louis Noël, une statuette de Dumnacus, modelée par David d'Angers pour décorer le piédestal du monument du bon roi René, que l'on admire, à Angers, sur la place du Château. La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 28 août, avec un grand éclat et au milieu d'une foule considérable. M. J. Boutton, maire des Ponts-de-Cé, a pris le premier la parole et prononcé un émouvant et patriotique discours qui a soulevé des applaudissements enthousiastes. Le préfet, le directeur du musée d'Angers et M. Bodinier ont ensuite parlé à leur tour. La fête s'est continuée par des régates et des courses, et elle s'est terminée,

le soir, par une très curieuse et très brillante représentation théâtrale, organisée par M. Bodinier, avec le concours de M<sup>lle</sup> Reichemberg, de MM. Coquelin cadet, Silvain, Laugier, Grivollet, de la Comédie française, de M. Delmas, du Grand-Opéra, et de la musique du 135<sup>e</sup> de ligne, dans une ancienne chapelle qui présentait le plus pittoresque aspect. Un feu d'artifice éblouissant a également été tiré sur les bords de la Loire, qui étaient illuminés d'une façon absolument féerique.

Nous avons saisi cette occasion pour donner, en même temps que le dessin de la statue de Dumnacus, quelques vues des Ponts-de-Cé, et particulièrement du vieux château qui, bâti sur un tertre, au bout du premier pont, domine la route et le fleuve. La plupart des photographies qui nous ont servi de documents sont de véritables œuvres d'art dues au talent de l'excellent photographe angevin, M. Berteaux, qui a bien voulu les mettre à notre disposition avec sa bonne grâce habituelle.

### L'INCENDIE DU THÉÂTRE ROYAL D'EXETER

Le théâtre d'Exeter, qui vient d'être incendié, était tout neuf ; c'est l'automne dernier qu'il avait été inauguré. Il remplaçait une salle ancienne qui avait brûlé en 1885 ; mais à cette époque le feu avait pris au milieu de la nuit, le théâtre était vide et il n'y avait eu aucun accident de personnes à déplorer.

La nouvelle salle avait été construite selon les dernières méthodes, et l'on était persuadé qu'elle était, sinon ininflammable, au moins aménagée de façon qu'un incendie y fit le moins de victimes possible. Il y avait cinq sorties pour les fauteuils, quatre pour les loges et balcon ; aussi dans ces places n'y a-t-il, pour ainsi dire, pas eu de victimes. Mais on s'étonne du peu de précautions prises pour assurer les dégagements des galeries supérieures. Il n'y avait qu'un seul escalier, large à peine de six pieds et avec quatre tournants ; de plus, un petit bureau de contrôle qui faisait saillie au milieu de l'étroit couloir de la galerie, ayant été renversé par la foule, a complètement obstrué le passage.

Naturellement, ce sont les spectateurs des galeries qui ont le plus souffert : elles étaient occupées par environ 200 personnes, — les registres du théâtre en font foi ; — une soixantaine seulement a pu s'échapper. D'après les dernières dépêches, 440 cadavres ont déjà été retrouvés, appartenant presque tous aux spectateurs de ces places élevées. Contrairement à ce qui s'était passé à l'Opéra-Comique, il y a plus d'hommes que de femmes parmi les victimes : on ne compte que 57 cadavres de femmes. Plusieurs enfants ont également péri.

Les personnes qui ont pu pénétrer dans l'intérieur du théâtre aussitôt après l'incendie ont donné des détails affreux sur l'état où se trouvaient les cadavres ; il semble qu'il y a eu aux portes de la galerie des luttes terribles pour la vie. La plupart des corps étaient défigurés d'une façon effroyable, et le feu et l'asphyxie n'avaient pas été seuls, dit-on, à faire leur œuvre.

Malheureusement, il n'y a pas à déplorer la perte de spectateurs seulement, et des habitants d'Exeter, qui s'étaient joints à la police et aux pompiers, ont été victimes de leur dévouement. Une toiture s'est effondrée au moment où ils y montaient pour sauver une femme qu'ils avaient aperçue en robe blanche, au milieu des flammes ; deux des sauveteurs ont péri.

Il y a eu de nombreux actes de dévouement dont le sheriff d'Exeter a pris note pour récompenser éventuellement leurs auteurs. La foule massée dans la rue applaudissait avec enthousiasme chaque fois que les sauveteurs apparaissaient avec une victime arrachée aux flammes.

Voici le récit qu'a fait M. W. Jarrett, qui a assisté à la représentation :

« J'occupais une place de devant à l'orchestre, dit-il ; je me suis absenté après le second acte, et je suis revenu au théâtre au quatrième acte. Peu après mon retour, je vis le rideau d'entr'acte tomber presque sur la tête de l'acteur Graham qui se trouvait en scène ; il finit cependant ce qu'il avait à dire. Il fit remarquer à un ami combien cet accident était extraordinaire. Au même moment, le grand rideau était projeté en avant avec un grand bruit et atteignit presque mon front. J'aperçus des étincelles et des flammes et j'endis un craquement.

« Je me rendis immédiatement compte du caractère terrible de l'accident et je m'élançai vers la porte. En quelques instants, j'étais sur l'escalier, et lorsque j'atteignis le vestiaire, je m'aperçus que la foule se précipitait déjà vers la sortie. Je pris alors un passage à droite que je connaissais et

qui conduisait à une issue spéciale. Je tombai dans l'escalier, et lorsque j'arrivai dans la rue j'étais exténué. Au moment où j'atteignis la porte de sortie, elle avait été brisée, je ne puis dire par qui. »

D'après une des artistes de la troupe, c'est sous la scène et non dans les frises que le feu aurait éclaté ; une pièce d'étoffe aurait pris feu on ne sait comment, et les flammes se seraient communiquées au parquet de la scène. Ce qui est certain, c'est qu'en moins de trois minutes, le théâtre est devenu un véritable brasier.

Le rideau n'avait subi aucune préparation qui lui permit de résister tant soit peu à l'action du feu.

On estime que les autorités ont été grandement coupables d'autoriser un théâtre dont les issues, pour les étages supérieurs, étaient aussi défectueuses.

### A CÔTÉ DU BONHEUR\*

(Suite.)

Le surlendemain, au matin, la voiture venue du Mans reçut Georges, toujours couché, mais plus fort et plus vivant, vraiment en état, cette fois, de supporter la fatigue. Francillon monta sur le siège et Sténie embrassa tendrement ceux qu'elle aimait à juste titre comme de vieux amis. Le docteur arriva sur ces entrefaites ; lui aussi voulait dire adieu à sa chère petite dame ; il la tira un peu à l'écart.

« Écoutez, lui dit-il gravement, votre ami est sauvé, ce n'est plus qu'une affaire de temps ; mais vous, vous n'êtes ni bien portante ni forte. Ces défaillances ne valent rien. Soignez-vous, tâchez de ne pas vous donner sans cesse des secousses comme ça ; c'est sérieux, ce que je vous dis là !

— Je le sais, répondit-elle en le regardant avec fermeté ; mais, docteur, je n'ai ni enfants ni personne à qui manquer ; si ma vie a servi à ceux que j'aime, qu'importe le reste ? Adieu, écrivez-moi ! Vous aurez toujours une place dans mon cœur ; jamais je n'oublierai ni vous ni les bons fermiers auxquels nous devons tout, puisque nous leur devons la vie de Georges. »

Elle monta auprès du blessé, au milieu des larmes de tous. La voiture prit le chemin du Mans, tandis que Sténie remerciait la miséricorde divine de lui avoir fait rencontrer des cœurs si généreux, et permis de ramener à son père celui pour qui elle eût volontiers donné jusqu'à son existence.

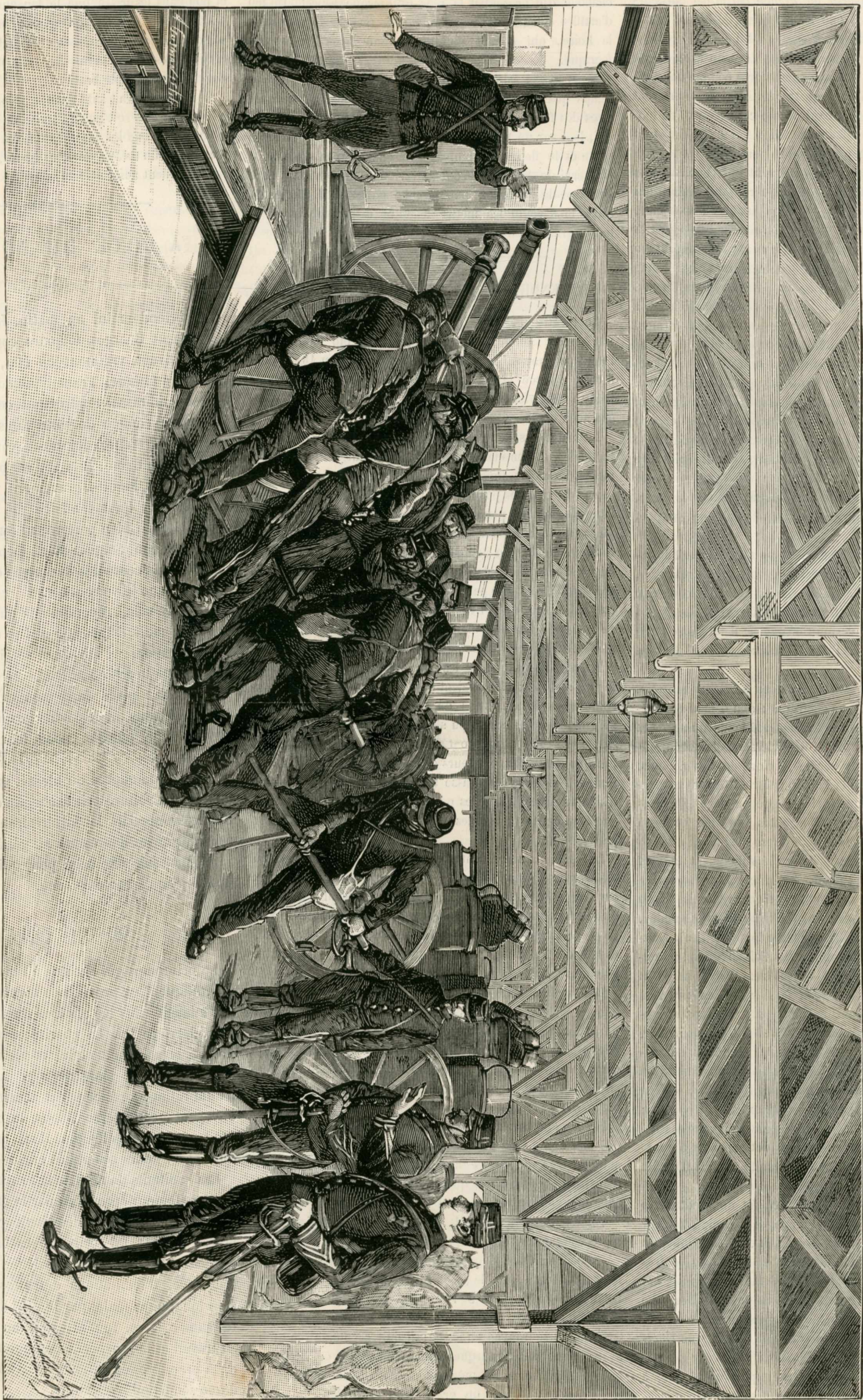
### QUATRIÈME PARTIE

Le printemps qui succéda à l'hiver de la guerre fut magnifique. Une providence bienfaisante sembla vouloir adoucir ainsi les misères que le fléau avait laissées derrière lui. La charité universelle donnait un beau spectacle au monde, et venait en aide aux victimes de tant de désastres avec une générosité digne d'admiration. Le ciel parut sourire à ses efforts, en envoyant à cette terre désolée la chaleur la plus féconde, les souffles les plus doux, en couvrant de verdure et de fleurs ses plaies encore saignantes.

Les habitants du midi de la France n'avaient pas été matériellement éprouvés par la guerre ; ils ne connaissaient une partie des douleurs des autres provinces que par les récits de ses enfants revenus des combats. Dans ce pays privilégié, point de villages incendiés, d'habitations détruites, pas de champs trop longtemps foulés par le pied de l'étranger et restés sans culture. Tout attestait, au contraire, l'ardeur au travail et la prospérité des habitants ; le frais éclat de la première végétation prêtait à la nature le charme d'une séduction irrésistible.

Le feuillage naissant était d'un vert tendre, les rives du fleuve bordées d'une herbe molle, semée de mille fleurettes ; dans la campagne toute verdoyante éclatait la pourpre des sainfoins d'Espagne à côté de la fleur bleue du lin. Les Cévennes elles-mêmes s'é-

\* Tous droits réservés.



L'ESSAI DE MOBILISATION. — TOULOUSE : EMBARQUEMENT D'ARTILLERIE (PIECES DE CAMPAGNE DE 90) A LA GARE RAYNAL. — Voir page 595.  
(Dessin de M. Guillaud, d'après les croquis de M. Louis Tinayre.)

# AU BON MARCHÉ

Paris Maison Aristide BOUCICAUT Paris

Lundi 19 Septembre et Jours suivants

EXPOSITION SPÉCIALE ET  
GRANDE MISE EN VENTE DE

## TAPIS FRANÇAIS ET D'ORIENT

ÉTOFFES pour AMEUBLEMENTS. — RIDEAUX ET SIÈGES TOUT FAITS  
Portières, Broderies anciennes, Galeries artistiques, Meubles vénitiens  
CURIOSITÉS DE LA CHINE ET DU JAPON

Parmi les affaires considérables, traitées en vue de cette Exposition et que nous mettrons en vente à des prix tout à fait exceptionnels, nous signalons tout particulièrement les MOQUETTES au mètre, les CARPETTES et les DAGHESTANS de fabrication française, qui reproduisent fidèlement les tapis anciens de la Perse. La Maison du BON MARCHÉ garantit absolument l'authenticité de la provenance des Articles qu'elle met en vente.

**VIANDE ET QUINA**  
L'Aliment uni au plus précieux des toniques.

**VIN AROUD AU QUINA**

Et à tous les principes nutritifs solubles de la VIANDE.  
LE FORTIFIANT PAR EXCELLENCE

DES PHTHISQUES, ANÉMIQUES, ENFANTS DÉBILES,  
Convalescents, Vieillards, Personnes délicates.

5 fr. — Dépôt G<sup>al</sup> chez J. FERRÉ, succ. de Aroud  
102, rue Richelieu, PARIS, et toutes pharmacies.

**CONSTIPATION** Migraine, Congestions, Hémor.  
rhoides, Amas de Bile, Glaires,  
Embarras Gastrique et Intes.  
tinal etc. et nombreuses maladies  
qui en dérivent, guéries par la  
Goût agréable. Prise avec plaisir par Enfants  
difficiles, Femmes délicates, Vieillards. N'irrite et  
n'affaiblit pas l'organisme comme Pâtes purga-  
tives drastiques, Fruits laxatifs, Huile de ricin vé-  
pugnant, purgatifs salins: Sels, Limonades, Eaux  
purgatives, etc. Une demi-cuillerée à café délayée  
dans un demi-verre d'eau le soir en se couchant,  
provoque le lendemain matin une selle naturelle,  
sans colique ni diarrhée. Voir Prospectus sur  
la Constipation envoyé gratis. — Flac.: 2 fr. 50.  
Méd.: Rocher, Ph<sup>cen</sup> (ci-d<sup>l</sup> r. Perré), act<sup>e</sup> 112 rue Turenne, Paris et Ph<sup>ies</sup>.  
Eviter substitutions frauduleuses en demandant dans toutes Ph<sup>ies</sup>.  
**POUDRE ROCHER** (papier gris) marque R. F.

**NI FROID NI AIR** par les portes et croisées.  
Pose de **BOURRELETS**  
INVISIBLES et de **PLINTHES**. JACCOUX, 37, rue de l'Échiquier.

POUR LES ANNONCES :

S'adresser à M. BAUDOIN, 8, rue Favart, à Paris.  
(près l'Opéra-Comique).

**EXTRAIT de VIANDE LIEBIG**

**BOUILLON DE BŒUF CONCENTRÉ** garanti  
PUR

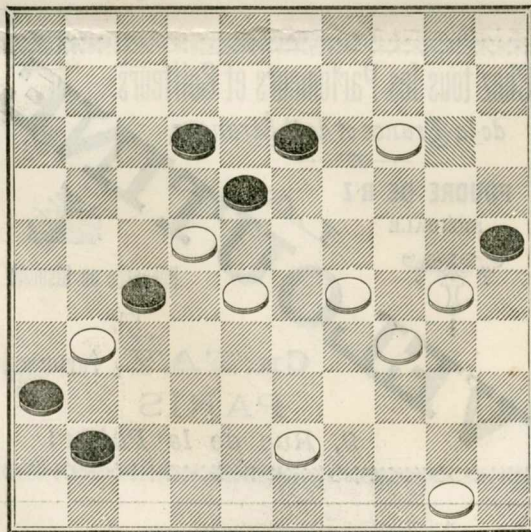
5 Médailles d'Or et 5 Grands Diplômes d'Honneur  
SE VEND CHEZ LES ÉPICIERIS ET PHARMACIENS

L'Extrait de Viande Liebig sert à préparer à tout  
instant des potages, sauces, légumes et toutes sortes de  
mets de viande. — Son emploi est d'une réelle économie.  
On peut, avec une livre de cet extrait, préparer 190 por-  
tions de bouillon ayant toutes les qualités du meilleur  
bouillon de viande fraîche.  
Cet Extrait se conserve indéfiniment.

DAMES. — PROBLÈME N° 41.

PAR M. G. BEUDIN.

NOIRS



BLANCS

Les blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 7, PAR M. G. BEUDIN.

(Univers illustré du 27 août 1887.)

37 31 29 38 31 4 gagne.  
11 33 20 18

SOLUTIONS JUSTES.

MM. L. Delsoi, à Pantin; Paul Mangin, à Dombasle-sur-Meurthe;  
un élève de M. V. Pernin, à Dijon; Lécaron, à la Roche-sur-Yon;  
M. A. Chavanon, à Tarare.

CORRESPONDANCE.

A quelques lecteurs. — Aujourd'hui, lorsqu'une dame et un  
pion ont à prendre le même nombre de pièces, l'on n'est  
plus forcé de prendre avec la dame; on prend indifféremment  
avec la dame ou avec le pion. — Pour le problème n° 6 de  
M. Chavanon, le gain existe bien pour les blancs dans les deux  
solutions; nos correspondants s'en rendront facilement compte  
en jouant les deux fins de parties (qui ont paru douteuses à quel-  
ques-uns de nos meilleurs OEdipes): nous sommes, du reste, tout  
disposé à le démontrer à ceux d'entre eux qui nous en témoigne-  
ront le désir.

NOTA. — Adresser solutions et communications: pour les pro-  
blèmes de dames, à M. G. BEUDIN, Le Tréport (Seine-Inférieure);  
et pour les rébus et les échecs, au bureau du journal, rue  
Auber, 3, Paris.

**DEUIL** complet et robes sur mesures en 42 heures.  
à la Religieuse, 2, rue Trochet.

**DENTS** 35<sup>e</sup> Année d'expérience  
RÉCOMPENSES  
Expositions: Londres 1862,  
Paris 1855 & 1878

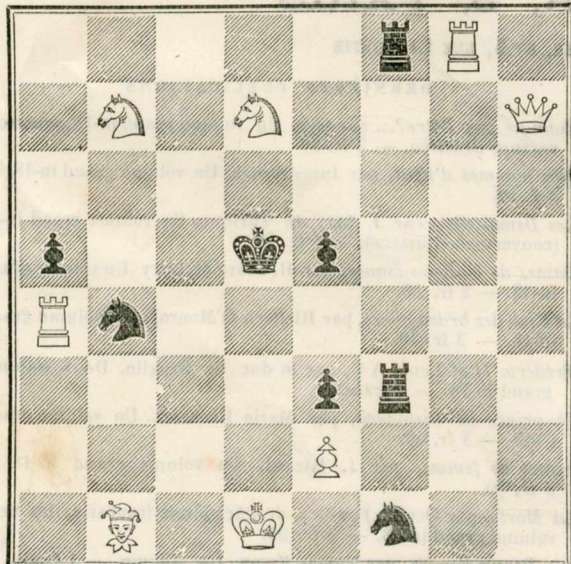
Système nouveau, indispensable à la mastication, sans  
crochets ni ressorts et sans extraction de dents.  
Chez l'inventeur, Dr Fattet et son coopérateur FRISON.  
SEUL DENTISTE RÉCOMPENSÉ, CL. VI EXPOSITION 1878.  
255, Rue St-Honoré, Paris.

PROBLÈME N° 894

PAR M. H.-W. BUTLER

1<sup>er</sup> prix d'un récent concours du Sussex county Chess Association.

NOIRS.



BLANCS.

Les blancs jouent et font mat en trois coups.

ÉCHECS

SOLUTION DU PROBLÈME N° 891

PAR M. LÉON GUINET.

(Univers illustré du 27 août 1887.)

BLANCS.

1. C. 6 C. D.
2. D. pr. T.
3. T. fait échec et mat.

NOIRS.

1. T. 5 C. D. ou 1 D. ou 3 D.
2. Ad libitum.

A.

1. T. 7 D. ou 5 F. R. ou 5 T. R.
2. Ad libitum.

B.

1. T., autre case.
2. Ad libitum.

SOLUTIONS JUSTES.

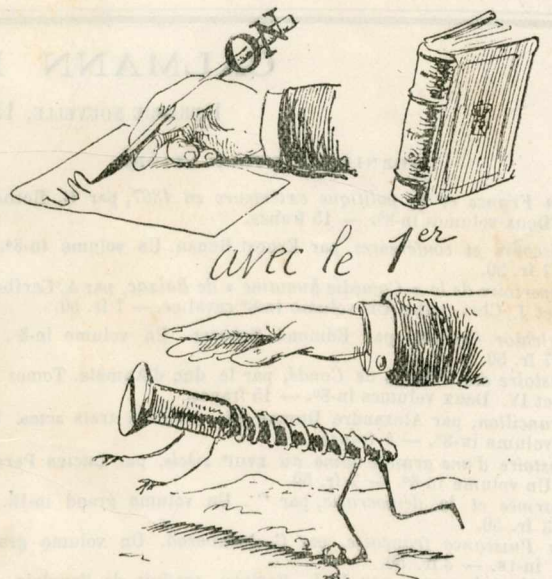
MM. Paul Luquin; Édouard, café de la Jeune-France, à Bor-  
deaux; Noruos, à Carcassonne; M<sup>me</sup> C.-A. M., à Roubaix; Na-  
jotte; Gasselin, à Dinard; Lamouroux; L. Guinet, à Lyon;  
Vieille-Montagne; Émile Frau, à Lyon; L'Hermitte de Chelles;  
Boiron; le commandant Boutigny, à Saint-Maur; les amateurs du  
café du Delta, à Paris; Abrahams; Coutelier; R. David, à Bor-  
deaux; A..., au café de la Régence; café de l'Espérance, à Bruxelles;  
Pichon, à Angers; Barbier, à Mâcon.

Problèmes n° 889 et 890. — MM. A. Pitre, à Grenoble; Émile  
Frau, à Lyon.

Problème n° 888. — M. Eugène Kiehl, à Philadelphie.

Toutes les communications relatives aux Échecs doivent être  
adressées, sur feuille séparée, au bureau de l'Univers illustré,  
3, rue Auber, Paris.

RÉBUS



Explication du dernier rébus :

Tout homme a dans le cœur un pourceau qui sommeille.

Le rébus du n° 1693 a été deviné par : M. le docteur Bourlelle, à  
Orbais.



ANGLETERRE. — L'INCENDIE DU THÉÂTRE D'EXETER. — Voir page 603.

**ORFÈVRERIE et COUVERTS**, Services de Table  
COUTELLERIE, IVOIRE, NAGRE, EBÈNE, GRAVURE.  
Maison **N. CAILAR, BAYARD et Co**, fondée en 1848.  
Manufacture à Paris, 37 et 39, rue Grange-aux-Belles.

**TAMAR  
INDIEN  
GRILLON**

Fruit Laxatif  
Rafraîchissant  
Très agréable à prendre  
CONTRE

**CONSTIPATION**  
Hémorroïdes, Bile,  
Manque d'appétit,  
Embarras gastrique  
et intestinal, Migraine  
en provenant.

PHARMACIE E. GRILLON  
28, rue Grammont, Paris  
Boîte : 2,50.

Médaille d'Or, Amsterdam 1863  
**FLEUR DE CASSIS**  
la plus hygiénique des liqueurs  
**ROUVIÈRE FILS, DIJON**  
SUCCURSALE A PARIS : 7, rue de Châteaudun  
Partout : 4 fr. 50 le litre, franco

Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs  
de la France et de l'Étranger

**POUDRE DE RZ**  
SPÉCIALE

**LA VELOUTINE**

Préparée au Bismuth

PAR  
**CH. FAY, Parfumeur**  
PARIS  
9, Rue de la Paix, 1

**ORGUES D'ALEXANDRE** PÈRE ET FILS  
106, rue de Richelieu, PARIS.  
Vente avec facilité de paiement, 3 ANS DE CRÉDIT. Orgues  
de 400 fr. à 6,000 fr. Env. f° du Catalogue illustré s' dem.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement  
du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

Capital : 120 Millions.

Siège social : 54 et 56, rue de Provence, PARIS.

Comptes de Chèques 1 %  
à sept jours de préavis 1 1/2 0/0  
Ordres de Bourse. — Paiement de Coupons.  
Encaissement d'Effets et Factures.  
Envois de Fonds (Province et Étranger).  
Avances sur Titres. Billets de Crédit circulaires.  
Assurances (Vie, Incendie, Accidents).  
Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages



Plus d' **ASTHME** ni Toux. Env. gratis  
et franco. — Écrire à  
C<sup>o</sup> CLÉRY, à Marseille.

**CALMANN LÉVY, ÉDITEUR, RUE AUBER, 3, PARIS**

LIBRAIRIE NOUVELLE, 15, BOULEVARD DES ITALIENS, ET SUCCURSALES : 22, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET 3, RUE LA BOÉTIE

DERNIÈRES PUBLICATIONS

*La France et sa politique extérieure en 1867*, par G. Rothan. Deux volumes in-8°. — 15 francs.  
*Discours et conférences*, par Ernest Renan. Un volume in-8°. — 7 fr. 50.  
*Répertoire de la « Comédie humaine » de Balzac*, par A. Cerfberr et J. Christophe. Un volume in-8° cavalier. — 7 fr. 50.  
*Melchior Grimm*, par Edmond Scherer. Un volume in-8°. — 7 fr. 50.  
*Histoire des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale. Tomes III et IV. Deux volumes in-8°. — 15 francs.  
*Francillon*, par Alexandre Dumas fils, pièce en trois actes. Un volume in-8°. — 4 francs.  
*Histoire d'une grande dame au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Lucien Perey. Un volume in-8°. — 7 fr. 50.  
*L'armée et la démocratie*, par \*\*\*. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*La Puissance française*, par G. Jeannerod. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Le Neuf de cœur*, par B.-L. Farjeon, traduit de l'anglais par M. A. Lambert de Sainte-Croix. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Un homme d'aujourd'hui*, par H. Rabusson. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Propos d'exil*, par Pierre Loti. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.

NOUVEAUTÉS DE LA QUINZAINE.

*L'ami Mac-Donald*, par Max O'Rell. Un volume grand in-18, avec couverture illustrée. — 3 fr. 50.  
*Une exaltée*, par la princesse O. Cantacuzène-Altieri. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Les Bonnes Femmes*, par Louis Ulbach. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Le Pot aux roses*, par Alphonse Karr. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Dernière campagne*, par Léon de Tinseau. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Émancipée*, par Th. Bentzon. — Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*La Mèche d'or*, par Pierre Sales. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Le Chemin n° 107*, par Léon de la Brière. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

*Pour ne pas l'être?...* par Gyp. Un volume grand in-18, avec couverture illustrée. — 3 fr. 50.  
*Nos hommes d'Etat*, par Jules Simon. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Les Demoiselles*, par J. Berr de Turique. Un volume grand in-18 (couverture illustrée). — 3 fr. 50.  
*Dames de la Renaissance*, par H. Blaze de Bury. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Le Club des braconniers*, par Richard O'Monroy. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Frédéric II et Louis XV*, par le duc de Broglie. Deux volumes grand in-18. — 7 francs.  
*Le prince de Bismarck*, par Marie Dronsart. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Secret de femme*, par J. Ricard. Un volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*La Morte*, par Octave Feuillet, de l'Académie française. Un beau volume grand in-18. — 3 fr. 50.  
*Les Peaux-Rouges*, par Xavier Eyma. Un volume. — 1 franc.  
*Le Filleul de Beaumarchais*, par A. de Pontmartin. — Un volume. — 1 franc.